



PRÉSENT **POUR VOUS**

Ordre des pharmaciens
du Québec

RAPPORT ANNUEL
2009-2010

TABLE

DES MATIÈRES

Production du rapport annuel

Coordination ■ Service des communications

Conception et réalisation graphique ■ Le Groupe Flexidée communicateur graphique

Révision linguistique ■ Isabelle Roy

Photos ■ Paul Ducharme

Impression ■ Production JG

Dépôt légal : 2^e trimestre 2010

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives du Canada

ISSN 0849-469X (Imprimé)

ISSN 1923-4295 (PDF)

Lettres officielles	2
Mission, vision et valeurs	3

L'ORDRE

Rapport de la présidente	5
Rapport de la directrice générale et secrétaire	8
Réalisations	11
Composition du Conseil d'administration	13
Rapport du Conseil d'administration	15
Composition du comité exécutif	17
Rapport du comité exécutif	18
Message des administrateurs nommés	20
Gouvernance et bilan social	21

SES COMITÉS

Conseil de discipline	23
Comité de révision des plaintes	24
Conseil d'arbitrage des comptes	24
Comité d'enquête sur le contrôle de l'utilisation des médicaments	25
Comité de l'admission à la pratique	26
Comité de la formation des pharmaciens	26
Comité d'inspection professionnelle	27
Autres comités touchant la protection du public	29
Comités facultatifs (liste des membres)	31

SES DIRECTIONS

Bureau du syndic	33
Direction de l'admission et du perfectionnement	34
Direction des services professionnels	35
Personnel de l'Ordre et comité de gestion	36

SES MEMBRES

Admission à la pratique	39
Effectif professionnel et pharmacies de pratique privée	43

LES ÉTATS FINANCIERS

LE FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC (FARPOPQ)

Rapport annuel du FARPOPQ 2009	59
États financiers	61

Québec, juin 2010

Monsieur Yvon Vallières
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en
votre qualité de président de l'Assemblée
nationale, le rapport annuel de l'Ordre des
pharmaciens du Québec pour l'exercice
terminé le 31 mars 2010.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression
de mes salutations les plus distinguées.

Kathleen Weil
Ministre de la Justice, procureure générale,
notaire générale et ministre responsable de
l'application des lois professionnelles

Montréal, juin 2010

Madame Kathleen Weil
Ministre de la Justice, procureure générale,
notaire générale et ministre responsable de
l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en
votre qualité de ministre responsable de
l'application des lois professionnelles, le
rapport annuel de l'Ordre des pharmaciens
du Québec pour l'exercice terminé le
31 mars 2010.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre,
à mes sentiments les meilleurs.

Diane Lamarre, pharmacienne, M. Sc.
Présidente

Montréal, juin 2010

Maître Jean Paul Dutrisac
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport
annuel de l'Ordre des pharmaciens du
Québec pour l'exercice terminé le
31 mars 2010.

Veuillez agréer, Monsieur le Président,
l'expression de mes sincères salutations.

Diane Lamarre, pharmacienne, M. Sc.
Présidente

MISSION

VISION ET VALEURS

LA MISSION

La mission de l'Ordre des pharmaciens du Québec est de veiller à la protection du public en encourageant les pratiques pharmaceutiques de qualité et en faisant la promotion de l'usage approprié des médicaments au sein de la société.

LA VISION

Être l'organisme de référence auprès des membres, des professionnels de la santé, du gouvernement et du public pour la prestation de soins et de services pharmaceutiques de qualité au Québec favorisant un usage approprié des médicaments.

LES VALEURS

Action responsable

L'Ordre agit de façon raisonnable et tient compte des conséquences de ses actes.

Transparence

L'Ordre diffuse de l'information claire, compréhensible et adaptée à ses différents publics et à ses employés.

Intégrité

Les actions de l'Ordre sont guidées par l'honnêteté et le respect de principes moraux rigoureux.

Respect

L'Ordre traite ses différents publics et employés avec égard.

Leadership

L'Ordre exerce de l'ascendant sur ses différents publics et employés.

L'ORDRE



RAPPORT

DE LA PRÉSIDENTE



« Les pharmaciens, par leur formation et par leur présence dans tout le circuit du médicament, sont au cœur de nombreuses décisions thérapeutiques déterminantes pour la santé de la population québécoise. »

LES PHARMACIENS QUÉBÉCOIS : AU CŒUR DE LA SOLUTION

Les pharmaciens, par leur formation et par leur présence dans tout le circuit du médicament, sont au cœur de nombreuses décisions thérapeutiques déterminantes pour la santé de la population québécoise. Les soins pharmaceutiques, qui répondent aux besoins individuels et collectifs de la population, se traduisent par des actions en lien avec les priorités sociales. Les pharmaciens participent aux opérations de triage, à la gestion des maladies chroniques, au soutien à domicile, aux soins requis aux urgences et en pratiques spécialisées, au suivi de la thérapie médicamenteuse, favorisant ainsi un meilleur accès à la première ligne. Des obstacles organisationnels limitent toutefois trop souvent leurs interventions. L'Ordre a sensibilisé les décideurs politiques à ces embûches qui entravent inutilement le travail du pharmacien au cours du dernier exercice.

LOI 90 ET NOUVEAU RÔLE DU PHARMACIEN

Depuis plus de cinq ans, l'Ordre des pharmaciens essaie de résoudre un litige portant sur l'ajustement des doses de médicaments par les infirmières. Au cœur de ces discussions pour l'Ordre : la protection du public, la responsabilité professionnelle des pharmaciens et la reconnaissance de ceux-ci pour cette nouvelle activité.

Au cours des derniers mois, une coalition constituée du Collège des médecins du Québec (CMQ), de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ), de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ), dont la position a été soutenue par le ministre de la Santé et des Services sociaux (MSSS), a voulu imposer un modèle dans lequel les infirmières procéderaient à l'ajustement des médicaments et les pharmaciens travailleraient à l'aveugle ne faisant que *servir* les médicaments. Cette vision est contraire aux responsabilités du pharmacien pour qui l'ordonnance demeure toujours une *autorisation*. L'Ordre, qui s'est farouchement opposé à cette position très loin des vertus de l'interdisciplinarité et pouvant avoir un impact important sur la protection du public, a donc négocié avec conviction que soient fournies aux pharmaciens les informations indispensables à une analyse et à une surveillance des médicaments ajustés. Il a aussi demandé au ministre de la Santé et des Services sociaux de reconnaître publiquement la compétence et la légitimité des pharmaciens pour procéder aux ajustements, considérant leur formation et leur expertise unique au regard de la thérapie médicamenteuse. Les médecins qui travaillent près des patients confient d'ailleurs de plus en plus ce rôle aux pharmaciens. Il faut donc maintenant que les pharmaciens prennent leur place.

Au moment d'écrire ces lignes, l'Ordre a réussi à faire accepter le fait que l'ajustement de doses par les infirmières soit balisé par des conditions spécifiques et que l'accès du pharmacien à l'ordonnance collective et à des données physiologiques et biologiques indispensables à sa compréhension de l'ajustement soit assuré.

SOUTENIR LES INITIATIVES PROFESSIONNELLES

Les pharmaciens québécois apportent leur savoir pharmaceutique, depuis la conception du médicament jusqu'à son utilisation, en 1^{re}, 2^e ou 3^e ligne. Au cours de cette année, plusieurs rencontres ont eu lieu avec des pharmaciens de divers secteurs de pratique, permettant des échanges fructueux et une écoute mutuelle. Soucieux de soutenir les initiatives professionnelles prévues pour les pharmaciens par la nouvelle loi, l'Ordre a développé, et publié dans *L'interaction* et sur son site Internet, des modèles d'ordonnances collectives et des exemples d'outils de pratique. Plusieurs pharmaciens ont ainsi pu instaurer avec succès des initiatives locales d'interdisciplinarité visant à ajuster et à initier des thérapies médicamenteuses en collaboration avec des médecins et des infirmières.

Également, deux nouveaux comités en lien avec une pratique actualisée de la pharmacie ont vu le jour. Un comité sur la surveillance de la thérapie médicamenteuse et un autre sur l'organisation de la pratique professionnelle. Des pharmaciens de divers secteurs d'activité y apportent leurs expériences.

L'Ordre a aussi invité ses membres impliqués dans les Comités régionaux de services pharmaceutiques (CRSP) à une première rencontre pour une mise en commun d'activités porteuses sur les différents territoires du Québec. Une prochaine rencontre est prévue à l'automne.

Pour parvenir à faire les choses différemment, il faudra revoir certains aspects de l'organisation du travail. Une norme sur la délégation de la vérification contenant-contenu en pratique communautaire sera publiée prochainement, et prendra place progressivement sur une base volontaire. La norme permettra l'introduction sécuritaire et encadrée de la délégation de la vérification contenant-contenu en pharmacie, une façon de mieux utiliser les compétences des pharmaciens, des assistants techniques en pharmacie et de valoriser leurs rôles respectifs.

INTÉGRATION DE NOUVEAUX PHARMACIENS ET DES ÉTUDIANTS EN PHARMACIE

Deux accords historiques ont été conclus au cours de la dernière année : l'*Arrangement de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles* (ARM) avec la France et l'*Accord de mobilité à l'intention des pharmaciens canadiens*.

D'autre part, l'Ordre envoie dorénavant *L'interaction* à tous les étudiants en pharmacie de l'Université Laval et de l'Université de Montréal. Il a également été convenu avec les deux doyens des Facultés de pharmacie que l'Ordre participera davantage aux enseignements sur les dimensions essentielles de l'exercice de la pharmacie que sont les enjeux éthiques et juridiques. Les étudiants en pharmacie s'intéressent à ces dimensions qui déterminent l'exercice de leur profession future. Cette plus grande implication de l'Ordre permettra donc de les sensibiliser à ces questions d'importance, tôt dans leur formation.

PRÉSENCE, VISIBILITÉ, VISION

L'Ordre a assuré une présence dans les médias, tout au long de l'année. Une centaine d'entrevues à la radio, à la télévision, dans les médias écrits et électroniques ainsi qu'une présence hebdomadaire à l'émission *RDI Santé* ont permis au public de mieux comprendre tout ce que le pharmacien peut lui apporter.

Pour sa première participation à la *Semaine de sensibilisation de la pharmacie*, l'Ordre a accordé de nombreuses entrevues afin de sensibiliser la population sur les activités actuelles des pharmaciens et celles qu'ils pourraient accomplir, pour encore mieux les aider. Ce fut aussi l'occasion de constater, par les nombreux témoignages, la qualité exceptionnelle des liens qui unissent les patients à leurs pharmaciens.

Une ligne téléphonique d'information sur les médicaments, *Un pharmacien au bout du fil*, a permis à une vingtaine d'équipes pharmaciens-étudiants de répondre à 365 appels du public en 2 jours. Toute cette visibilité nous a permis d'exposer notre vision de la pharmacie.

GRANDS ENJEUX ET PARTICIPATION AUX DÉBATS PUBLICS

Que ce soit à l'occasion de la pandémie de la grippe A(H1N1) ou lors de congrès professionnels, chaque occasion a été saisie de présenter la contribution déjà substantielle des pharmaciens et son évolution nécessaire pour répondre aux besoins nouveaux de la société. C'est ainsi que l'Ordre souhaite que la reconnaissance de spécialités en pharmacie hospitalière voie le jour le plus rapidement possible et que tous les pharmaciens puissent fournir des soins plus efficaces à l'instar des pharmaciens de plusieurs autres pays et provinces canadiennes. Des rencontres avec différents ministres dont le ministre de la Santé et des Services sociaux ont permis de mieux faire comprendre l'impact positif des pharmaciens sur l'organisation des services de santé et sur l'accessibilité de ces derniers.

Dans un autre ordre d'idées, l'Ordre a également présenté en Commission parlementaire un mémoire sur la création de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS).

Bien que difficile à appliquer, l'Ordre a senti l'appui des pharmaciens concernant sa prise de position à l'effet de faire respecter le *Règlement sur les produits de santé naturels* de Santé Canada et de ne plus autoriser les produits non homologués en pharmacie. Cette mesure de l'Ordre vise directement la protection du public puisque parmi les produits évalués par Santé Canada entre 2004 et 2009, le tiers d'entre eux ne rencontraient pas les critères exigés.

GOUVERNANCE

La rédaction et la révision de politiques et procédures visant l'amélioration des règles de gouvernance de l'Ordre se poursuivent activement. Il s'agit d'une priorité pour tous les ordres professionnels et l'Ordre des pharmaciens fait preuve de leadership dans ce dossier. Je vous invite à consulter le texte plus complet sur ce sujet qui se trouve à la page 21 du rapport annuel.

Au cours du dernier exercice, l'Ordre a réalisé un sondage, avec la firme CROP, destiné à la population du Québec. Il a permis d'obtenir des données démontrant sans contredit la confiance et l'appréciation du public envers le pharmacien. Un autre sondage, cette fois auprès des pharmaciens, sera mené au cours du printemps et visera à refléter leur quotidien et leurs nouveaux services cliniques en évolution. Nous obtiendrons ainsi des informations à jour pour mieux comprendre et faire comprendre la réalité des pharmaciens.

EN 2010, L'ORDRE DES PHARMACIENS A 140 ANS !

Un Rendez-vous des pharmaciens portant sur les enjeux professionnels a été élaboré et aura lieu en juin 2010. Nous pouvons être fiers de notre profession, construite sur des bases solides, qui a su actualiser ses pratiques, développer et investir dans des technologies performantes pour répondre à l'évolution des thérapies médicamenteuses et assurer la sécurité des patients. C'est grâce à nos pharmaciens pionniers et visionnaires, de chaque époque, que notre profession est aujourd'hui aussi reconnue. C'est surtout grâce à votre attention quotidienne à des individus en souffrance que notre profession traverse les décennies et même les siècles avec autant de pertinence. Peu de professions ont autant d'histoire. Merci à chacun d'entre vous pour tous les gestes anonymes qui ont fait une différence dans la santé des Québécois.

Merci à tout le personnel de l'Ordre qui, par son engagement, permet la réalisation de notre mission de protection du public et tout spécialement à la directrice générale et secrétaire, M^{me} Manon Lambert.

La présidente,



Diane Lamarre, pharmacienne, M. Sc.

RAPPORT

DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE



«À l'instar des pharmaciens qui
voient leur pratique et leurs tâches
se modifier rapidement, le travail
de la permanence de l'Ordre
est en constante évolution.»

À l'instar des pharmaciens qui voient leur pratique et leurs tâches se modifier rapidement, le travail de la permanence de l'Ordre est en constante évolution. Les employés doivent donc démontrer une bonne capacité d'adaptation pour s'attaquer aux défis de taille qui se posent continuellement à eux.

UNE NOUVELLE PLANIFICATION TRIENNALE

Le Conseil d'administration de l'Ordre a retenu quatre grandes orientations stratégiques qui guideront les actions de la permanence d'ici 2012. Ainsi, l'Ordre cherche à consolider son leadership au sein du système de santé et du système professionnel. Il veut également contribuer à renforcer la compréhension du rôle du pharmacien auprès du public, des organisations du milieu de la santé et des futurs pharmaciens et à développer le sentiment d'appartenance des membres notamment autour du rôle actualisé du pharmacien. Dans la continuité des trois précédentes orientations, l'Ordre veut continuer d'accroître l'efficacité et la performance de l'organisation sur les plans de la gouvernance, des processus, des ressources humaines, matérielles et financières. Pour s'articuler autour de ses orientations, la permanence de l'Ordre a présenté un plan d'action triennal axé sur la réalisation de 19 stratégies dont le déploiement est mesuré à l'aide d'un tableau de bord remis trimestriellement au Conseil d'administration.

LES ACTIVITÉS LIÉES À LA RÉGLEMENTATION : UNE PARTIE IMPORTANTE DU MANDAT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE !

Au cours du dernier exercice, des travaux se sont amorcés ou ont été poursuivis à propos de six projets de règlement.

L'un de ces projets vise à permettre l'adoption d'un grand nombre de règles de fonctionnement par résolution du Conseil d'administration plutôt que par règlement. Cette nouvelle façon de faire allégera le fonctionnement de l'Ordre.

La mobilité de la main-d'œuvre demeure un enjeu de société et une priorité pour les ordres professionnels et nos gouvernements. L'un des projets fait suite à la signature de l'*Accord de mobilité à l'intention des pharmaciens canadiens* par l'ensemble des provinces et territoires, simplifiant ainsi la délivrance d'un permis de pratique aux pharmaciens titulaires d'un permis d'exercice ailleurs au Canada. L'Ordre travaille également à la rédaction d'un nouveau règlement qui viendra concrétiser l'arrangement conclu avec la France en matière de mobilité de la main-d'œuvre des pharmaciens.

Le projet de *Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par des personnes autres que des pharmaciens* a été adopté en novembre par le Conseil d'administration et expédié à l'Office des professions du Québec aux fins d'une adoption finale. Comme nous l'avions mentionné l'année dernière, ce règlement vise à permettre aux étudiants et candidats à l'exercice de la profession d'exercer certaines des activités réservées aux pharmaciens, qu'ils effectuent un stage au doctorat professionnel ou qu'ils travaillent dans une pharmacie.

La prévention constituant l'angle d'intervention que toutes les directions de l'Ordre se donnent, nous souhaitons vivement que le projet de règlement, pris en application de l'article 12 d de la *Loi sur la pharmacie*, qui nous permettrait d'obtenir les contrats conclus dans l'exercice de la profession, entre en vigueur rapidement. Ce projet a été transmis à l'Office des professions du Québec en février dernier.

Finalement, la Direction des services professionnels, en collaboration avec la Direction générale, a amorcé des travaux qui consistent à revoir son *Règlement sur l'inspection professionnelle*, considérant notamment les changements apportés au *Code des professions*.

LE RAYONNEMENT ET LA PARTICIPATION À DES ORGANISMES EXTERNES : UNE AFFAIRE D'ÉQUIPE !

Le personnel de la Direction générale et de l'Ordre est appelé fréquemment à intervenir auprès des membres ou d'organismes externes. Ces interventions sont nécessaires, sinon primordiales, pour s'assurer du positionnement de l'Ordre et favoriser une écoute de la part des parties prenantes. Elles permettent également de resserrer les liens entre la direction de l'Ordre et ses membres ou futurs membres ainsi qu'avec ses partenaires.

Sans nommer l'ensemble de ces interventions, permettez-moi de présenter les plus significatives.

Tout d'abord, M^{me} Guylaine Bertrand, coordinatrice de pratique professionnelle à la Direction des services professionnels, a présenté un exposé sur la délégation de vérification contenant-contenu au Congrès 2009 de l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires (AQPP). Maryse Quirion, inspectrice nommée au sein de la même direction, a, quant à elle, décrit le processus d'inspections ciblées sur les produits stériles en établissements de santé lors du colloque annuel de la Table des chefs de départements de Montréal.

La question de l'avenir de la profession a fait l'objet d'un grand intérêt et c'est dans ce cadre que j'ai prononcé une conférence sur le sujet aux pharmaciens propriétaires affiliés au Groupe Jean Coutu et lors du congrès de l'AQPP.

Le personnel permanent de l'Ordre participe à la formation des futurs pharmaciens et membres du système professionnel. Plusieurs présentations ont eu lieu en cours d'année au sein des deux universités offrant le programme de pharmacie. Soulignons que M^e Jocelyn Binet, syndic de l'Ordre, donne, quant à lui, le cours intitulé « Droit des professions » au baccalauréat en droit à l'Université du Québec à Montréal (UQÀM).

Finalement, les professionnels de l'Ordre sont sollicités pour siéger à divers comités externes qui permettent d'étendre l'influence de l'organisation. Michel Caron, adjoint professionnel à la Direction générale, a siégé à divers comités liés au déploiement du dossier de santé électronique du Québec. Anick Minville, directrice de l'admission et du perfectionnement, a poursuivi son mandat à titre de présidente du Conseil canadien de l'éducation permanente en pharmacie et Danielle Fagnan, directrice des services professionnels, est, quant à elle, vice-présidente de la Table de concertation du Conseil du médicament et membre du Conseil d'administration du Conseil québécois d'agrément. Julie Villeneuve, adjointe aux communications, a accepté de siéger au comité thématique de la 4^e édition du colloque des dirigeants des ordres professionnels « Mieux décider pour mieux protéger le public » et participe également aux travaux du comité des communications du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ). Enfin, tous les cadres participent aux divers forums du CIQ.

Pour ma part, je sié debate à un groupe de travail mixte (OPQ-MSSS) sur l'organisation des services en pharmacie. Je suis également membre du comité consultatif sur la mobilité de l'Office des professions, du comité consultatif sur les produits de santé naturels de Santé Canada, du Conseil canadien des registraires en pharmacie et du comité organisateur du 3^e colloque de la gestion des maladies chroniques.

L'ORDRE VISÉ PAR DES REQUÊTES, DES POURSUITES OU DES MENACES DE POURSUITES : DES RISQUES INÉVITABLES AUJOURD'HUI ?

La réalisation de la mission des ordres professionnels comporte aujourd'hui de plus en plus de risques judiciaires. C'est particulièrement vrai pour l'Ordre des pharmaciens qui doit composer avec un grand nombre de parties prenantes externes. En effet, depuis plusieurs années, comme

dans plusieurs pays développés, de grands intérêts financiers interviennent dans la vie professionnelle des pharmaciens et, bien que dans la plupart des cas les intentions et objectifs de ces organisations soient louables, il n'en demeure pas moins qu'elles doivent d'abord et avant tout satisfaire leurs objectifs commerciaux. L'Ordre a donc, cette année, fait l'objet de quelques requêtes introductives d'instance ou de mises en demeure. La défense des intérêts de l'Ordre dans la plupart de ces dossiers est gérée par la Direction générale et lui demande passablement d'énergie.

L'ACTION NE MANQUE PAS À LA DIRECTION GÉNÉRALE!

Les projets de développement se multiplient, et pour relever tous les défis qui s'annoncent, de nouveaux postes seront créés en 2010-2011.

Le développement professionnel des pharmaciens constituant une priorité pour l'Ordre, nous avons développé en cours d'année de nouveaux outils pour les soutenir dans leur travail. Soulignons notamment la publication des *Lignes directrices sur la surveillance de la thérapie médicamenteuse*, du *Plan de surveillance pour l'hormonothérapie de remplacement ou l'hormonothérapie suppléative*, de plusieurs modèles d'ordonnances collectives, ainsi que, dans le contexte de pandémie, d'un *Guide de préparation pour assurer la continuité des opérations en pharmacie*.

En termes de communication, les pharmaciens ont pu apprécier la publication du *Guide pratique de la pharmacie*, publié en collaboration avec Protégez-Vous, ainsi que du *Guide d'accueil des nouveaux pharmaciens*. Comme chaque année, les relations de presse ont encore occupé de façon importante la Direction générale.

Ceci ne représente qu'une partie des activités de la permanence au cours de l'exercice écoulé. Ces actions ont été rendues possibles grâce à l'appui indéfectible du Conseil d'administration, de sa présidente, M^{me} Diane Lamarre, du comité exécutif, ainsi que par le travail acharné et le dévouement de tout le personnel de la permanence. À toutes ces personnes, j'exprime ma profonde gratitude.

La directrice générale et secrétaire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Manon Lambert', with a stylized flourish at the end.

Manon Lambert, pharmacienne, M. Sc.

RÉALISATIONS

2009 - 2010

En plus des activités récurrentes, l'Ordre a accompli plusieurs réalisations au cours du dernier exercice. Sans être exhaustive, cette liste vous en propose l'essentiel.

NOUVELLES PUBLICATIONS À L'INTENTION DES PHARMACIENS

- *Lignes directrices sur la surveillance de la thérapie médicamenteuse*
- *Lignes directrices sur la buprénorphine dans le traitement de la dépendance aux opioïdes*
- *Plan de surveillance – Hormonothérapie de remplacement et hormonothérapie supplétive*
- *Guide de préparation pour assurer la continuité des soins en pharmacie*
- *Guide d'accueil du nouveau pharmacien*
- Modèles d'ordonnances collectives
 - Initiation d'une antibiothérapie de la diarrhée des voyageurs
 - Substitution thérapeutique de thérapie de remplacement hormonal
 - Initiation d'un corticostéroïde nasal en inhalation
 - Thérapie de remplacement de la nicotine
- Développement d'outils pratiques
 - Demande pour l'obtention d'une donnée biologique (créatinine)

ENTENTES, GRANDES ORIENTATIONS ET PRISES DE POSITION

- Réalisation du plan stratégique 2009-2012. Quatre grandes orientations :
 - Le leadership
 - La mobilisation des pharmaciens
 - La reconnaissance du rôle du pharmacien
 - La capacité interne
- Publication d'un énoncé de position sur le rôle des pharmaciens dans la cessation tabagique : *Les pharmaciens du Québec : des professionnels engagés dans la lutte au tabagisme*
- Participation à la commission parlementaire sur le projet de loi 67 créant l'Institut national d'excellence en santé et services sociaux

PRATIQUE PROFESSIONNELLE, ADMISSION ET FORMATION CONTINUE

- Signature d'un accord de mobilité avec la France
- Signature d'un accord de mobilité à l'intention des pharmaciens canadiens
- Inspections ciblées de 17 établissements effectuant la préparation des produits stériles
- Publication d'un manuel d'autoformation sur le *Code de déontologie des pharmaciens*
- Mise à jour du volet 2 de la formation sur la cessation tabagique
- Offre d'un DVD de formation sur la douleur
- Ratification d'une nouvelle politique concernant le retour à la pratique
- Création du comité de veille sur les nouvelles pratiques liées aux développements technologiques
- Création du comité sur l'organisation de la pratique professionnelle
- Création du comité sur la surveillance de la thérapie médicamenteuse
- Publication récurrente des chroniques « Info-déonto » et « Des questions, des réponses » dans *L'interaction*
- Développement de standards de pratique
- Coordination de projets-pilotes en pharmacie (numérisation des ordonnances, délégation de la vérification contenant-contenu, etc.)

PRÉSENTATIONS, COURS, ALLOCUTIONS OU CONFÉRENCES

- Le rôle que le pharmacien pourrait jouer en première ligne (Table de concertation sur l'accès à la première ligne et aux médecins de famille)
- Les enjeux de la pharmacie hospitalière (Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (A.P.E.S.))
- Le rôle du pharmacien et la collaboration médecin-pharmacien (Comité sur les conditions d'exercice de la Fédération des médecins spécialistes du Québec)
- La délégation de la vérification contenant-contenu (congrès annuel de l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires (AQPP), congrès du Groupe Duval)
- Le processus d'inspections ciblées sur les produits stériles en établissements de santé (colloque annuel de la Table des chefs de départements de Montréal)
- Pertinence et performance des soins et services médicaux (Association des conseils des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Québec)
- Le système professionnel et les enjeux de la profession (Université Laval et Université de Montréal)

- Les accidents évitables (Université de Montréal)
- Les ordonnances collectives (Université de Montréal)
- Le retour à la pratique (PharmAGRIA)
- La transformation du système de santé (Association médicale canadienne)
- La rédaction efficace d'un rapport (Forum de l'inspection professionnelle du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ))
- Les communications au sein d'un ordre professionnel (Faculté de communication de l'UQÀM)
- Les patients voyageurs et les particularités logistiques (Proxim)
- Les actes délégués aux assistants techniques (École des métiers des Faubourgs)
- Les préparations stériles (congrès de l'Association québécoise des assistant(e)s-techniques en pharmacie (AQATP))
- La norme 90.01, les actes visés à l'article 17 de la *Loi sur la pharmacie* (Centre de formation professionnelle des Patriotes)
- L'avenir de la profession (Groupe Jean Coutu et congrès annuel de l'AQPP)
- La responsabilité professionnelle (AQATP, Familiprix, Uniprix)

GESTION ET ADMINISTRATION INTERNE

- Mise à jour des logiciels de l'Ordre
- Acquisitions visant à compléter le parc de serveurs et à assurer une relève
- Installation de la fibre optique
- Redéfinition de tous les postes à la comptabilité et à l'informatique, en fonction des nouvelles réalités de l'Ordre
- Étude d'architecte en vue de la rénovation des locaux du 3^e étage et évaluation des possibilités d'agrandissement des locaux
- Développement et implantation d'un intranet pour le contrôle des banques de temps du personnel administratif et pour la comptabilisation des jetons de présence des membres de comités
- Documentation détaillée du processus de cotisation et amélioration du contrôle interne
- Implantation d'un logiciel de comptes-clients pour la centralisation du contrôle des revenus
- Refonte complète de la méthode d'archivage des dossiers des membres, selon des normes strictes de confidentialité
- Enregistrement de 177 nouvelles sociétés de pharmaciens
- Finaliste au Prix Intérieurs Ferdie pour le design du 5^e étage de l'Ordre

COMMUNICATIONS ET RELATIONS PUBLIQUES

- Présence hebdomadaire à *RDI Santé*
- Participation active à la *Semaine de sensibilisation à la pharmacie* et mise sur pied d'une ligne téléphonique *Un pharmacien au bout du fil*
- Publication régulière de *L'interaction* (10 parutions) et de *L'interaction express* (26 parutions)
- Publication de *Présent pour vous*, journal accompagnant l'avis de cotisation
- Sortie du *Guide pratique de la pharmacie*, en collaboration avec Protégez-Vous
- Réalisation d'un sondage grand public sur la perception à l'égard du pharmacien
- Achat d'un nouveau kiosque et participation au salon des exposants du congrès de l'AQPP
- Publication d'un dépliant sur la profession de pharmacien *Génération pharmacien!*
- Améliorations apportées au site Web, notamment implantation de la fonctionnalité vidéo
- Enregistrement d'un message vidéo de la présidente à l'occasion de la *Semaine québécoise pour un avenir sans tabac*
- Présence soutenue dans les médias sur différents dossiers : rôle du pharmacien, achat de médicaments sur Internet, contribution des pharmaciens pendant la pandémie, etc.
- Organisation d'un cocktail au profit de Pharmaciens sans frontières – Canada
- Référence de nombreux pharmaciens pour l'animation de conférences sur des sujets liés à la pharmacie ou à la profession
- Participation à l'émission *L'épicerie*
- Publication de 7 éditoriaux :
 - *Redécouvrir le rôle de l'ordonnance*
 - *Les pharmaciens veulent assurer la sécurité des traitements des Québécois*
 - *Le pharmacien, un professionnel qui veille...*
 - *Combattre la pandémie : une cause commune des professionnels de la santé*
 - *Les pharmaciens en premier recours pour donner de l'oxygène au système de santé*
 - *La surveillance de l'adhésion : une résolution pour l'année 2010*
 - *Les pharmaciens peuvent ajuster la thérapie médicamenteuse, selon une ordonnance*

RECONNAISSANCE

- Attribution du prix Louis-Hébert à M. Pierre Ducharme
- Attribution du Mérite du CIQ à M^{me} Marie-Josée Papillon
- Remise d'une bourse de 500 \$ à deux étudiants en pharmacie, soit Audrey Buisson (Université de Montréal) et Jonathan Therrien (Université Laval)
- Attribution d'un Certificat du mérite et de 500 \$ à M^{me} Nathalie Tellier, responsable de l'informatique au siège social

COMPOSITION DU **CONSEIL** D'ADMINISTRATION



Le Conseil d'administration de l'Ordre
(de gauche à droite)

En avant : Manon Lambert, Stéphane Plante,
Jean-François Guévin, Diane Lamarre, présidente,
Stéphanie Mercier, Roland Larochelle,
Abel-Claude Arslanian

En arrière : Louis Milliard, Jean Provost, Éric Plante, Jenny Lower, Denis Roy,
Georges-Émile Bourgault, Odile Marentette-Chevalier, Alida Piccolo, Marie-
Christine Anctil, Marie Iskandar, Isabelle Tremblay, Julie Coderre, Jean Thiffault,
Marie Pineau, Nadine Lacasse, Bertrand Bolduc, Aimée Kronström, Jean Morin

Au 31 mars 2010, le Conseil d'administration de l'Ordre était composé de 25 administrateurs. En raison de la démission de M. Jean-Maurice Lafond, administrateur nommé, M^{me} Alida Piccolo est entrée en fonction le 8 janvier 2010.

La présidente, élue au suffrage universel des membres de l'Ordre, est appuyée par 20 administrateurs élus et 4 administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec. Le mandat de la présidente est d'une durée de deux ans, celui des administrateurs est de quatre ans. Il n'y a aucune limite de renouvellement de mandat ni pour la présidente ni pour les administrateurs. Vous trouverez ci-contre la liste des membres du Conseil d'administration 2009-2010 de l'Ordre avec la date de leur entrée en fonction et, pour les administrateurs élus, la région qu'ils représentent.

Nom	Région	Mode d'élection	Début du mandat	Taux de participation aux CA ordinaires (%)**
Diane Lamarre, PRÉSIDENTE		Élue	11 juin 2009	100
Stéphane Plante	Bas-Saint-Laurent/Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine	Élu	14 juin 2007	100
Isabelle Tremblay	Saguenay–Lac-Saint-Jean et Côte-Nord	Élue	11 juin 2009	100
Georges-Émile Bourgault	Capitale nationale	Élu	14 juin 2007	100
Jenny Lower	Capitale nationale	Élue	14 juin 2007	100
Stéphanie Mercier	Capitale nationale	Élue	11 juin 2009	100
Louis Milliard	Mauricie et Centre-du-Québec	Élu	11 juin 2009	100
Marie-Christine Anctil	Estrie	Nommée*	14 juin 2007	80
Abel-Claude Arslanian	Montréal	Élu	11 juin 2009	100
Jean-François Guévin	Montréal	Élu	14 juin 2007	100
Marie Iskandar	Montréal	Élue	11 juin 2009	83
Marie Pineau	Montréal	Élue	11 juin 2009	100
Denis Roy	Montréal	Élu	11 juin 2009	92
Nadine Lacasse	Outaouais/Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-Québec	Élue	11 juin 2009	90
Aimée Kronström	Chaudière-Appalaches	Élue	14 juin 2007	75
Jean Thiffault	Laval	Nommé*	14 juin 2007	100
Lise Ferron	Lanaudière	Élue	14 juin 2007	83
Odile Marentette-Chevalier	Laurentides	Élue	14 juin 2007	42
Bertrand Bolduc	Montréal	Élu	11 juin 2009	100
Julie Coderre	Montréal	Élue	14 juin 2007	92
Jean Provost	Montréal	Élu	11 juin 2009	100
ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC				
Jean Morin			14 juin 2007	83
Roland Larochelle			15 juin 2005	100
Alida Piccolo			8 janvier 2010	100
Éric Plante			14 juin 2007	100
Jean-Maurice Lafond (fin de mandat : 22 novembre 2009)			11 juin 2009	25

* Nommé par le Conseil d'administration en remplacement d'un administrateur n'ayant pas terminé son mandat.

** Taux de présence aux réunions ordinaires se tenant à l'Ordre.

RAPPORT

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration (CA) est chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre et de veiller à l'application des dispositions du *Code des professions*, de la *Loi sur la pharmacie* et des règlements qu'il adopte ou qui sont adoptés conformément au dit code ou à ladite loi. Il exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale. Sur le plan stratégique, le Conseil détermine les orientations de l'Ordre des pharmaciens du Québec dans l'exécution de son mandat de protection du public.

En 2009-2010, le CA de l'Ordre des pharmaciens du Québec a tenu 10 réunions ordinaires, dont 4 conférences téléphoniques. Lors de ces rencontres, il a entériné au total 199 résolutions, dont les principales sont présentées ci-après.

L'Assemblée générale annuelle de l'Ordre a eu lieu le 9 juin 2009.

La liste du personnel de l'Ordre comprenant la fonction respective de chaque employé est incluse dans le présent rapport annuel, à la page 36.

NOMINATIONS

Le CA a unanimement résolu d'attribuer le prix Louis-Hébert 2009 à M. Pierre Ducharme, pharmacien. L'Ordre a publié un avis à cet effet dans le journal *La Presse*.

Le CA a résolu de féliciter :

- M. Jean-François Guévin pour l'excellence de son travail auprès du Bureau des examinateurs en pharmacie du Canada (BEPC);
- la Direction des services professionnels pour son travail dans le cadre du développement du programme de surveillance quinquennal;
- l'équipe de l'inspection professionnelle pour son travail sur les standards de pratique;
- M^{me} Manon Lambert pour la qualité de sa présentation donnée en ouverture du congrès de l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires, le 13 novembre 2009.

Toutes les nominations de membres au sein d'un comité obligatoire ou facultatif ont fait l'objet d'une résolution et ont été entérinées par le CA.

Le CA a procédé à la nomination des membres du conseil d'administration du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des pharmaciens du Québec (FARPOPOQ).

RÉGLEMENTATION ET NORMES

Le CA a adopté et soumis à l'Office pour approbation les règlements suivants :

- *Règlement sur les affaires du Bureau et les assemblées générales de l'Ordre des pharmaciens du Québec*;
- *Règlement modifiant le Règlement sur l'exercice en société*;
- *Règlement modifiant le Règlement sur la tenue des pharmacies*;
- *Règlement sur certains contrats que peuvent conclure les pharmaciens dans l'exercice de leur profession*;
- *Règlement sur les autorisations légales d'exercer la pharmacie hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre des pharmaciens du Québec*;
- *Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par des personnes autres que des pharmaciens, dans ses versions française et anglaise*.

Le CA a aussi résolu de transmettre à l'Office des professions un avis favorable quant au libellé du texte intitulé *Règlement modifiant le règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialiste des ordres professionnels*.

Le CA a adopté le mémoire de l'Ordre des pharmaciens du Québec sur le projet de loi 67 sur l'Institut national d'excellence en santé et services sociaux (INESSS), présenté devant la commission parlementaire de l'Assemblée nationale du Québec.

FINANCES

Le CA a résolu d'augmenter les primes d'assurance (2010-2011) versées au FARPOPOQ de 18 \$ pour les pharmaciens communautaires, de 6 \$ pour les autres pharmaciens et de 14 \$ pour les sociétés de pharmaciens.

Le CA a résolu d'augmenter la cotisation annuelle de 19 \$ (soit une augmentation de 2,5 % pour l'exercice 2010-2011) pour la porter à 775 \$.

En vertu des nouvelles dispositions du *Code des professions* et par respect pour les retraités ayant consacré leur vie à la profession, le CA a résolu de fixer le montant de la cotisation annuelle à 10 % du montant de la cotisation exigée des autres membres de l'Ordre selon certaines conditions, pour les pharmaciens retraités.

Le CA a résolu d'adopter le budget 2009-2010 ainsi que le programme de capitalisation.

Le CA a résolu d'adopter le rapport financier vérifié du 31 mars 2009.

Le CA a résolu d'adopter le plan d'effectifs 2010-2011, sous réserve de la disponibilité financière et de la disponibilité des locaux.

ADMISSION À LA PRATIQUE ET MOBILITÉ

Le CA a adopté la procédure intitulée « Mandat et procédures du comité de révision des demandes d'équivalence de diplôme ou de la formation » recommandée par le comité exécutif.

En vertu du protocole d'entente concernant le Fonds d'appui à la mobilité de la main-d'œuvre (FAMMO), conclu entre l'Ordre et l'Office des professions du Québec, le CA a autorisé Manon Lambert, directrice générale et secrétaire, à agir au nom de l'Ordre pour recevoir une subvention de 9 428,62 \$.

ADOPTION DE POLITIQUES, DE PRINCIPES ET DE PRISES DE POSITION

Le CA a résolu d'adopter ou de réviser les politiques et chartes suivantes: la politique sur le fonctionnement du Conseil d'administration, la politique de rémunération des administrateurs et membres de comités, la politique de remboursement des dépenses des administrateurs et membres de comités, la politique encadrant les relations entre le FARPOPQ et l'Ordre des pharmaciens du Québec et la charte du comité de vérification et d'éthique.

Le CA a résolu d'adopter les *Lignes directrices sur l'utilisation de la buprénorphine dans le traitement de la dépendance aux opioïdes*.

Soutenu par l'Institut national de santé publique (INSPQ) et dans le cadre de la *Semaine québécoise pour un avenir sans tabac*, le CA a résolu d'adopter l'énoncé de position de l'Ordre intitulé *Les pharmaciens du Québec: des professionnels engagés dans la lutte au tabagisme*.

Le CA a mandaté M^{me} Diane Lamarre pour signer, le 27 novembre 2009, l'*Arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) des qualifications professionnelles* des pharmaciens québécois et français, en présence de son homologue, Isabelle Adenot, présidente de l'Ordre national des pharmaciens de France, de Roselyne Bachelot, ministre de la Santé et des Sports de la République Française et de Jean Charest, premier ministre du Québec.

Le CA a approuvé les standards de pratique développés par la Direction des services professionnels en vue soutenir les efforts de surveillance de l'exercice réalisés par le comité d'inspection professionnelle.

En raison de l'évolution des lois, des règlements et de la jurisprudence, le CA a abrogé les lignes directrices de l'Ordre des pharmaciens du Québec sur la propriété des pharmacies, datant du 17 juin 1997.

COMMUNICATION

En réponse à la volonté exprimée de l'Ordre de mettre en place rapidement des mesures pour être en contact avec les étudiants en pharmacie de l'Université de Montréal et de l'Université Laval, le CA a résolu de mettre à leur disposition *L'interaction*.

PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Le CA a adopté le programme d'inspection professionnelle de la Direction des services professionnels.

Le CA a entériné la création du comité sur l'organisation de la pratique professionnelle chargé d'identifier et de proposer un ensemble d'activités qui, si réalisées par les pharmaciens québécois, seraient de nature à améliorer l'usage des médicaments, à désengorger l'accès aux soins de première ligne et à contribuer aux objectifs de santé publique.

Le CA a également entériné la création du comité sur la surveillance de la thérapie médicamenteuse ayant pour mandat de proposer des activités de surveillance prioritaires et de développer des normes et outils pratiques.

À la suite de la réflexion menée par le comité spécial créé à cet effet, le CA a résolu de recommander au législateur, si une demande lui en était faite, de ne pas modifier l'article 24 de la *Loi sur la pharmacie*.

PARTENARIAT

Sur résolution du CA, l'Ordre s'est engagé, en partenariat avec l'Université de Montréal, à développer un programme de formation d'appoint en pharmacie à l'intention des diplômés hors Québec, présentant une demande pour l'obtention d'une équivalence de diplôme et la délivrance d'un permis d'exercice de la pharmacie au Québec.

COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF



Le comité exécutif de l'Ordre
(de gauche à droite)

Stéphane Plante, administrateur

Stéphanie Mercier, administratrice

Diane Lamarre, présidente

Roland Larochelle, administrateur nommé

Manon Lambert, secrétaire

Jean-François Guévin, vice-président

RAPPORT

DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif (CE) gère les affaires courantes de l'Ordre et exerce à cette fin les pouvoirs que le Conseil d'administration lui a délégués en vertu du *Code des professions*.

Lors des neuf réunions ordinaires et d'une rencontre extraordinaire, le CE a adopté 106 résolutions. Nous vous proposons ci-après un aperçu de ces dernières.

NOMINATION

Le CE a résolu de soumettre la candidature de M^{me} Marie-Josée Papillon, pharmacienne, au Mérite du CIQ 2009, et de M^{me} Hélène Blanchette, pharmacienne, au Mérite du CIQ 2010.

Le CE a résolu d'attribuer le certificat de mérite 2009 à M^{me} Nathalie Tellier, responsable de l'informatique, pour sa contribution personnelle dans le cadre de son travail au sein de l'Ordre.

Le CE a résolu de nommer M. Daniel Thirion à titre de représentant de l'Ordre au sein du groupe d'experts du ministère de la Santé et des Services sociaux dont les travaux porteront sur l'usage approprié des antiviraux et des antibiotiques en cas de pandémie d'influenza. M. Daniel Thirion a également été nommé à titre de représentant de l'Ordre sur le comité de mise en place des mesures du cadre de référence relatif à l'usage optimal des anti-infectieux et au suivi de l'utilisation de ces médicaments en milieu hospitalier.

Le CE a mandaté M^{me} Anick Minville pour représenter l'Ordre au sein du groupe de travail chargé du développement d'une formation sur l'optimisation du traitement par l'opinion pharmaceutique et de participer à la révision de son contenu.

POLITIQUES ET RECOMMANDATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le CE a recommandé au Conseil d'administration l'adoption du budget 2009-2010 ainsi que de certains budgets spécifiques.

Considérant l'importance pour l'Ordre de se doter d'un plan de continuité des opérations et de s'acquitter de sa mission en situation de crise, le CE a résolu d'adopter le plan de continuité des opérations et de recommander son adoption par le Conseil d'administration.

Le CE a résolu d'acheminer une demande au CIQ pour suggérer la mise sur pied d'un Prix de reconnaissance pour les administrateurs élus et nommés, après avoir obtenu l'accord du Conseil d'administration.

PRATIQUE PROFESSIONNELLE

En vertu de la *Politique adoptée sur l'application du processus d'engagement volontaire des pharmaciens revenant à la pratique communautaire ou en établissement de santé*, le CE a entériné la candidature des pharmaciens en autorisant la Direction de l'admission et du perfectionnement à ajouter leurs noms à la banque à titre de maître de stage d'actualisation.

Dans le cadre de sa mission de protection du public, le CE a étudié une demande d'inscription au tableau de l'Ordre au regard de l'article 45 du *Code des professions* et, après qu'un examen médical ait permis de confirmer l'existence d'un état compatible avec l'exercice de la profession, a délivré un permis d'exercice.

Dans le cadre de sa mission de protection du public, le CE a, en vertu de l'article 48 du *Code des professions*, ordonné un examen médical d'une personne ayant déposé une demande de réinscription au tableau de l'Ordre.

Sur recommandation du comité d'inspection professionnelle, conformément à l'article 55 du *Code des professions*, le CE a imposé à certains membres l'obligation d'effectuer un stage et de réussir des cours. Une limitation de leur droit d'exercice a été imposée et maintenue jusqu'à la réussite des exigences prescrites. Dans un cas, le syndic de l'Ordre a été avisé du défaut d'un membre de respecter les exigences qui lui ont été imposées par le CE à cet égard. Le CE a aussi levé la limitation du droit d'exercice de membres après que les mesures d'actualisation imposées par ce même comité ont été respectées.

Le CE a résolu de demander au comité d'inspection professionnelle de sélectionner des établissements de santé devant être visités dans le cadre de l'opération ciblée sur les produits stériles au regard des résultats des questionnaires de pré-inspection.

À la suite d'une enquête d'un syndic adjoint, le CE a suspendu le droit d'exercice de membres de l'Ordre, conformément aux dispositions de l'article 52.1 du *Code des professions*, jusqu'à ce qu'une décision soit prise à la suite de l'examen médical. Dans un dossier, le CE a levé la suspension du droit d'exercice et a clos le dossier.

TABLEAU DE L'ORDRE

Le CE a résolu de radier du tableau de l'Ordre deux membres pour non-paiement de la prime d'assurance responsabilité professionnelle pour l'année 2009-2010.

PRISES DE POSITION

Le CE a mandaté M. Michel Caron, adjoint professionnel à la Direction générale, pour réaliser un recueil de données relatives aux pratiques existantes quant à la vaccination dans les différentes provinces canadiennes et dans les États américains.

Au regard de sa mission de protection du public, de ses orientations stratégiques et de sa volonté de soutenir les programmes de santé publique, le CE a résolu de collaborer avec la Direction de la protection de la santé publique du ministère de la Santé et des Services sociaux en vue d'impliquer le pharmacien dans la promotion et les divers programmes de vaccination.

Dans le cadre du projet de loi 33, le CE a mandaté la directrice des services professionnels pour rédiger une lettre au ministre de la Santé et des Services sociaux, décrivant les mesures recommandées par l'Ordre en ce qui a trait au rôle et responsabilités du pharmacien dans un centre médical spécialisé (CMS) et pour publier un article sur le sujet dans *L'interaction*.

Le CE a résolu que le mot « duplicata » soit ajouté sur toute copie de permis d'exercice de la pharmacie et que soit réalisée une évaluation sur l'aspect sécuritaire du permis afin de le rendre difficilement falsifiable.

COMMUNICATION

À l'occasion de la *Semaine de sensibilisation à la pharmacie*, le CE a mandaté le service des communications pour organiser la tenue d'une ligne téléphonique d'information sur les médicaments permettant aux Québécois de communiquer avec des pharmaciens afin d'obtenir des réponses à leurs questions concernant l'usage des médicaments, les interactions, les effets secondaires, etc.

FINANCES

Le CE a résolu de changer de fournisseur d'accès Internet pour permettre l'installation de la fibre optique en raison, notamment, de la volonté de l'Ordre de répondre adéquatement à ses besoins de communication croissants.

RÈGLEMENTATION

Le CE a résolu de recommander à l'Office des professions que les formulations d'ibuprofène n'excédant pas 30 grammes, auparavant à l'annexe II du *Règlement sur les conditions et modalités de vente des médicaments*, soient désormais placées à l'annexe III.

PARTENARIATS

Dans le cadre de sa mission de protection du public et sensible au problème de la maltraitance des aînés, le CE a résolu d'appuyer la campagne de prévention et de formation sur la maltraitance faite aux aînés, menée par le magazine *Le Point en administration de la santé et des services sociaux*.

MESSAGE

DES ADMINISTRATEURS NOMMÉS

« Lorsque le Conseil d'administration comprend 13 administrateurs ou plus, quatre d'entre eux, dont au moins deux ne sont pas membres d'un ordre professionnel, sont nommés par l'Office. » (C.P., art. 78)

Bien que les administrateurs nommés soient pleinement indépendants et ne soient pas tenus de rendre compte à l'Office des professions, par le biais d'un texte dans le rapport annuel, l'Ordre des pharmaciens du Québec est sensible au fait qu'ils occupent une position privilégiée pour refléter l'opinion du public. À ce titre, nous apprécions l'occasion qui nous est donnée ici de témoigner de notre engagement.

Le plan stratégique adopté au cours de la dernière année est résolument orienté sur la mission de l'Ordre et nous sommes heureux de collaborer, avec les autres administrateurs, à sa mise en œuvre. En effet, l'Ordre n'hésite pas à faire appel à nous pour contribuer aux travaux de plusieurs de ses comités. En plus d'avoir été présents au comité exécutif et au comité de révision des plaintes, comme l'exige le *Code des professions*, nous avons participé aux travaux de plusieurs autres comités, comme en témoigne le tableau présenté ci-contre.

Nous avons droit au même traitement que les administrateurs élus. À cet effet, il nous est en outre possible de bénéficier de la nouvelle et avantageuse politique de formation à l'intention des administrateurs. En plus de la journée d'accueil destinée aux nouveaux administrateurs, nous avons eu l'occasion de participer au 3^e colloque des dirigeants des ordres professionnels organisé par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ).

Au cours de la dernière année, M^{re} Danielle Le May a achevé son mandat de quatre ans. Nous tenons à souligner son apport au sein de notre groupe et nous nous réjouissons qu'elle puisse poursuivre son engagement à titre d'administratrice nommée dans un autre ordre professionnel.

Nous adressons nos remerciements à M. Claude Gagnon, ancien président de l'Ordre, à M^{me} Diane Lamarre, présidente nouvellement élue en juin 2009, à M^{me} Manon Lambert, directrice générale et secrétaire, aux membres du Conseil d'administration et des différents comités ainsi qu'aux employés de l'Ordre pour leur confiance et leur écoute. Nous sommes fiers de faire partie de cette équipe et avons été touchés par la décision du Conseil d'administration de recommander au CIQ d'inclure dorénavant les administrateurs nommés parmi les personnes susceptibles de voir leur engagement dans le système professionnel reconnu par l'organisation qui regroupe l'ensemble des ordres.

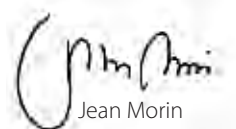
Participation des administrateurs nommés au Conseil d'administration et aux comités de l'Ordre

	Roland Larochelle	Éric Plante	Jean Morin	Alida Piccolo
Conseil d'administration	■	■	■	■
Comité exécutif	■			
Comité-conseil sur la gouvernance	■			
Comité de révision des demandes d'équivalence de diplômes ou de formation	■			
Comité de planification du Conseil interprofessionnel du Québec	■			
Comité de vérification et d'éthique		■		
Comité spécial sur le projet de centralisation de la préparation des médicaments			■	
Comité de révision des plaintes			■	
Comité spécial sur le Règlement sur l'exercice de la pharmacie en société			■	
Comité d'inspection professionnelle				■
TAUX DE PARTICIPATION GLOBAL	97,8 %	100 %	95,7 %	100 %

Les administrateurs nommés,


Roland Larochelle


Éric Plante


Jean Morin


Alida Piccolo

GOVERNANCE

ET BILAN SOCIAL

DES RÉSULTATS SENTIS

Le comité-conseil sur la gouvernance en est maintenant à sa cinquième année d'existence et, autant au sein des instances de l'Ordre que des activités courantes, nous notons aujourd'hui un souci constant du respect des règles de saine gouvernance et une évolution de la culture. Il s'agit là des résultats d'un travail exceptionnel des membres du comité, jumelé à un suivi soutenu de la part de la présidence et de la Direction générale.

Au cours du dernier exercice, le comité s'est réuni à neuf reprises. Entre autres réalisations, l'Ordre dispose dorénavant d'un *Guide pour l'orientation et la formation des administrateurs*. Ainsi, tout nouvel administrateur, en plus de recevoir une formation, peut consulter en tout temps ce document pour mieux comprendre son mandat d'administrateur, le fonctionnement de l'Ordre, les orientations à venir, le rôle et les responsabilités du Conseil d'administration ainsi que de ses administrateurs. Notre accueil est maintenant mieux adapté à la complexité de la réalité des ordres professionnels.

En cours d'année, une *Politique des relations avec le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle* a également vu le jour. Cette politique vise à préciser nos rapports avec le Fonds, une entité indépendante, mais dont les membres du Conseil d'administration sont nommés par l'Ordre.

Dans le cadre de son mandat, le comité-conseil soutient le personnel et les autres comités dans la rédaction ou la révision de règlements. C'est ainsi que le comité-conseil appuie le comité d'inspection professionnelle pour la révision du *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle*, ainsi que pour la rédaction des politiques et procédures qui l'accompagneront. Les résultats de ces travaux seront connus au cours du prochain exercice.

Les finances étant le lot quotidien de toute organisation, l'Ordre et ses gestionnaires n'y échappent pas. C'est pourquoi une *Politique sur la gouvernance financière de l'Ordre des pharmaciens du Québec* a été travaillée en cours d'année. Elle guidera nos actions et nous enrichira d'une vision commune quant à l'utilisation des actifs de l'Ordre. En outre, elle donnera des balises claires à la Direction générale sur l'utilisation des ressources.

Comme l'an dernier, un appel de candidatures de pharmaciens membres de l'Ordre a été lancé à l'été, pour différents comités. Encore une fois, nous avons reçu plusieurs candidatures de grand intérêt et nombre de ces pharmaciens siègent désormais à l'un ou l'autre des comités de l'Ordre, assurant une présence des milieux de pratiques ainsi que de différents experts aux travaux de l'Ordre.

En cours d'année, des pharmaciens se sont retirés des réunions du Conseil d'administration à 34 reprises en raison d'un conflit d'intérêts apparent, réel ou potentiel, conformément au code de conduite et d'éthique des administrateurs. Pour ce qui est du comité exécutif, il y a eu trois retraits au total au cours du dernier exercice.

Nos administrateurs et membres de comités démontrent un engagement marqué quant à leur mandat et à leurs responsabilités, comme nous pouvons le constater grâce aux indices de présence. Le taux de participation aux rencontres du Conseil d'administration a été de 90 % et à celles du comité exécutif, de 90 %. L'indice de présence aux comités réglementaires a été de 86,7 % et à celui des comités facultatifs, de 85,6 %.

En ce qui a trait à la rémunération des administrateurs, elle est restée pratiquement inchangée depuis l'année dernière. Les administrateurs reçoivent un jeton de 587 \$ pour une réunion d'une journée, de 352 \$ pour une demi-journée et de 102 \$ pour une réunion téléphonique. La présidente reçoit un salaire de 113 000 \$ par année.

BILAN SOCIAL

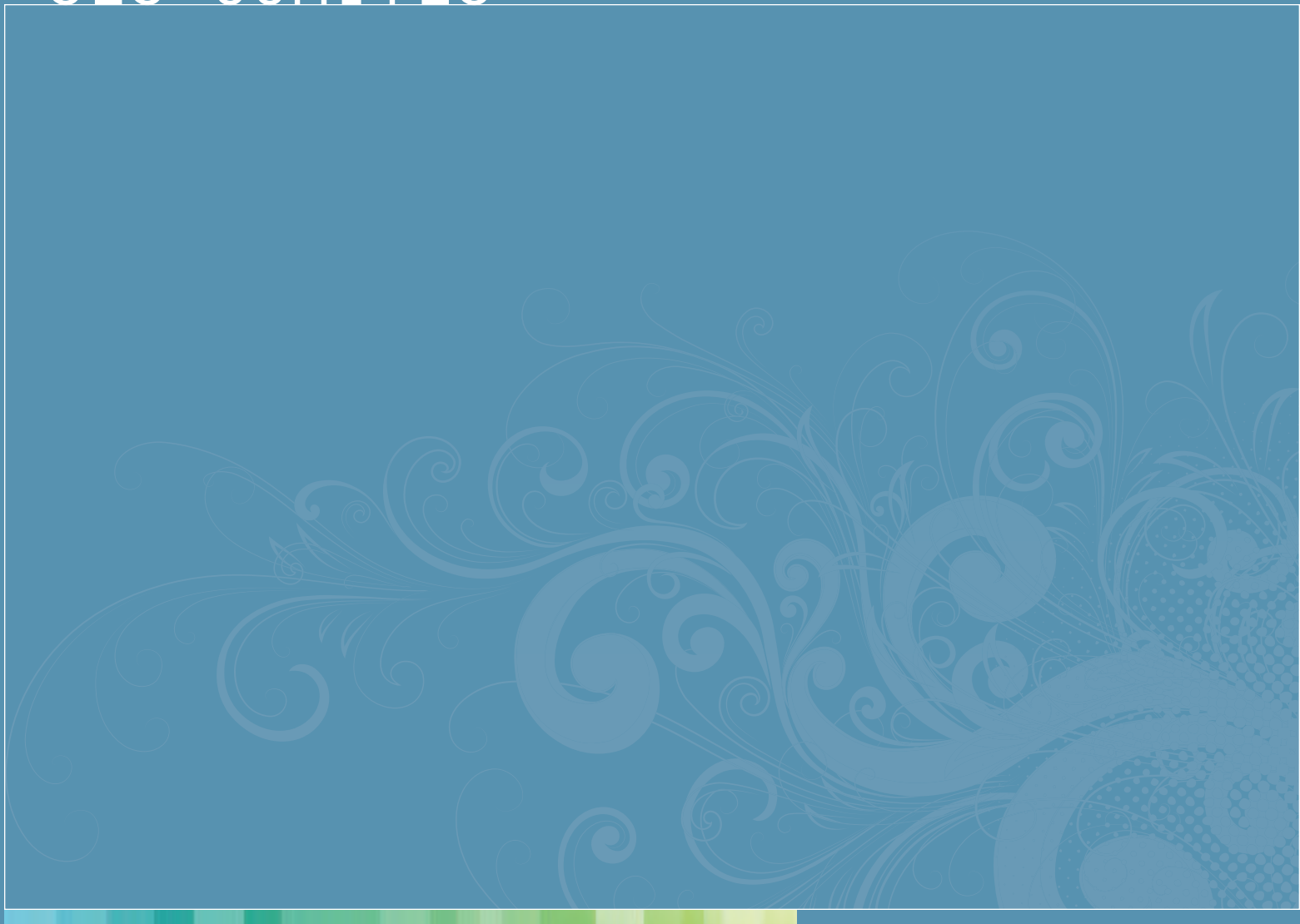
Toujours soucieux de limiter notre empreinte écologique, nous n'imprimons dorénavant qu'une quantité limitée de certains documents, lesquels sont mis en ligne sur notre site Internet. La promotion est assurée via notre bulletin *L'interaction*, qui est lui-même expédié en format électronique à plus de 45 % de nos membres, ou par l'envoi d'un carton promotionnel. En outre, tous nos documents sont imprimés sur papier 100 % recyclé ou, à défaut, sur du papier certifié FSC, une certification garantissant une gestion responsable des forêts.

La présidente,



Diane Lamarre, pharmacienne, M. Sc.

SES COMITÉS



RAPPORT

DU CONSEIL DE DISCIPLINE

MEMBRES ■ Jacques Lamoureux, avocat, président ■ Jean Pâquet, avocat, président substitut ■ François Bérard ■ Roger Bouchard ■ Denyse Demers ■ Bernard Deshaies ■ Alain Dubé ■ Gaétan Dubois ■ Gaston Fortier ■ Raymond Fortier ■ Élisabeth Gagné ■ André Gagnon ■ Hélène Gilbert ■ Kevork Ohanian ■ Georges Roy ■ Alick Torchinsky ■ Johanne Vinet ■ Geneviève Richard, secrétaire ■ Lise Carrière, secrétaire substitut

Le conseil de discipline a pour mandat d'entendre toute plainte formulée par le syndic, un syndic adjoint ou toute autre personne, concernant un pharmacien, pour une infraction commise aux dispositions du *Code des professions*, de la *Loi sur la pharmacie*, du *Code de déontologie des pharmaciens* ou des règlements adoptés en vertu de ces lois. Ce conseil est formé d'un président désigné par le gouvernement et de 14 pharmaciens nommés par le Conseil d'administration. Lorsqu'il siège, le conseil de discipline est composé de trois membres, soit le président et deux pharmaciens.

Au cours de l'exercice passé, le conseil de discipline a tenu 312 audiences, ce qui s'explique tant en raison du nombre élevé de plaintes déposées (42) dans le dossier des « rabais-ristournes » que du nombre de journées d'audience nécessaires. Le tableau ci-contre présente les plaintes dont l'audience était complétée au 31 mars 2010. L'ensemble de ces plaintes a été porté par le syndic de l'Ordre ou un syndic adjoint.

Le conseil a rendu 32 décisions disciplinaires en cours d'exercice. Trente et une d'entre elles ont été rendues dans les 90 jours suivant la prise en délibéré. Le conseil n'a rendu aucune décision impliquant des recommandations au Conseil d'administration, et ce dernier n'a rendu aucune décision relative à des recommandations du conseil.

En cours d'exercice, aucune décision sur la culpabilité ou sur la sanction imposée par le conseil de discipline n'a été portée en appel au Tribunal des professions.

En 2009-2010, un dossier était pendant au Tribunal des professions et la décision a été rendue par ce Tribunal.

Le président du conseil de discipline,



Jacques Lamoureux, avocat

Plaintes dont l'audience est complétée en date du 31 mars 2010

Nature de la plainte	Nombre
Avoir reçu des avantages, ristournes ou commissions	39
Négligence	11
Avoir exercé la pharmacie sous un nom autre que le sien	9
Entrave dans le travail du syndic	4
Réclamations illégales auprès d'un assureur	3
Défaut de fournir et/ou de transmettre des documents au secrétaire de l'Ordre ou au syndic	3
Manquement à son devoir de fournir des informations et conseils	5
Fausse déclarations	3
Avoir laissé la pharmacie accessible au public sans qu'elle soit sous le contrôle constant d'un pharmacien	2
Possession, consommation et trafic de stupéfiants	2
Ventes illégales de médicaments	2
Vente d'échantillons de médicaments	1
Défaut de se rendre disponible pour rencontrer le syndic	2
Gestes et propos déplacés envers un patient	1
Inscription de faux renseignements au dossier patient	1
Défaut de se conformer à une décision rendue par le comité exécutif de l'Ordre	1
Avoir conservé des médicaments dans des contenants autres que ceux d'origine	1
Avoir négligé de conserver un médicament périmé distinctement des autres médicaments	1

Décisions du conseil

	Nombre
Sur requête interlocutoire	3
Rejetant la plainte	0
Acquittant l'intimé	0
Radiant provisoirement l'intimé	1
Autorisant le retrait de la plainte	1
Déclarant l'intimé coupable	5
Déclarant l'intimé coupable et imposant des sanctions	19
Imposant une sanction	3

Sanctions imposées par le conseil

	Nombre
Réprimande	8
Amendes	12
Radiation temporaire	1
Radiation temporaire et amende	2

RAPPORT

DU COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES

MEMBRES ■ Stéphanie Mercier, présidente ■ Pierre-Jean Cyr ■ Fayez Gennaoui, représentant du public
■ Jean Morin, représentant du public ■ Estelle Portelance ■ Jean Provost ■ Reynald Tremblay
■ Lise Carrière, secrétaire

Le comité de révision des plaintes donne, à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter une plainte.

Au cours de l'exercice 2009-2010, le comité s'est réuni à trois reprises afin de se prononcer sur trois demandes d'avis et de statuer sur un dossier reçu au cours de l'année 2008-2009. Dans tous les cas, le comité a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline.

Toutes les demandes ont été transmises dans les délais prescrits.

La présidente du comité,



Stéphanie Mercier, pharmacienne

RAPPORT

DU CONSEIL D'ARBITRAGE DES COMPTES

MEMBRES ■ Jean Provost, président ■ Dave Bullock ■ Jean Morin

Le conseil d'arbitrage des comptes a pour mandat d'appliquer la procédure d'arbitrage des comptes conformément au *Règlement sur la conciliation des comptes de l'Ordre des pharmaciens du Québec*.

Au cours de l'exercice 2009-2010, aucune demande de conciliation ou d'arbitrage n'a été reçue par le comité.

Le président du comité,



Jean Provost, pharmacien

RAPPORT

DU COMITÉ D'ENQUÊTE SUR LE CONTRÔLE DE L'UTILISATION DES MÉDICAMENTS

MEMBRES ■ Julie Coderre, présidente ■ M^e Manon Bonnier ■ Michel Caron ■ Éric Plante, représentant du public ■ Danielle Boulais, secrétaire ■ Alexandra Bagnas, secrétaire substitut

ACTIVITÉS DU PROGRAMME ALERTE

Depuis 1985, le *programme Alerte* vient en aide aux patients aux prises avec un problème d'abus de médicaments obtenus après consultation de multiples prescripteurs et pharmaciens ou au moyen d'ordonnances fausses ou falsifiées. Le programme vise notamment à encourager l'usage approprié des médicaments et à contrer le détournement de drogues licites, buts en lien avec la mission première de l'Ordre, soit la protection du public.

Au cours de l'année écoulée, 1836 alertes ont été transmises aux pharmaciens. Ces alertes visaient les motifs suivants : fausses ordonnances (476), abus de médicaments (135), falsification d'ordonnances (160) et signature d'un formulaire d'engagement volontaire (1009). Pour faciliter l'interprétation des données, les formulaires d'engagement volontaire ont été scindés en trois parties cette année : nouveau patient (525), changement de pharmacie choisie (405) et rappel de pharmacie choisie (79). Les pharmaciens ont également reçu 28 alertes de fin de contrôle pour des patients devant être retirés de la liste des alertes.

Cette année, le nombre d'alertes est identique à celui de l'année dernière. Notons tout de même une diminution du nombre d'alertes pour motif de fausses ordonnances, passant de 527 en 2008-2009 à 476 cette année, et une augmentation de celles liées à la signature de formulaires d'engagement du patient, passant de 874 à 1009.

Dans un effort continu d'information des pharmaciens et pour les aider dans leur travail, l'Ordre a régulièrement communiqué des informations sur le *programme Alerte* via le bulletin *L'interaction*.

Catégories de médicaments les plus signalés dans les alertes

	2009-2010	2008-2009
STUPÉFIANTS	585	563
Substances les plus signalées		
Hydromorphone	218	224
Oxycodone	201	177
Mépidine	14	25
ANXIOLYTIQUES, SÉDATIFS ET HYPNOTIQUES	433	440
Substances les plus signalées		
Lorazépam	68	81
Clonazépam	40	58
Alprazolam	19	16
Oxazépam	7	18
Zopiclone	37	26
DROGUES CONTRÔLÉES	296	318
Substances les plus signalées		
AAS/caféine/butalbutal	24	19
Méthylphénidate	34	23
PSYCHOTROPES	276	273
AUTRES CLASSES DE MÉDICAMENTS	94	114
TOUS LES MÉDICAMENTS*	383	238

* Nombre d'alertes visant l'ensemble des classes de médicaments.

Cette année encore, le *programme Alerte* continue de démontrer son utilité et contribue à prévenir l'usage abusif de médicaments chez certains patients, en lien avec l'objectif de protection du public de l'Ordre.

La présidente du comité,



Julie Coderre, pharmacienne

RAPPORT

DU COMITÉ DE L'ADMISSION À LA PRATIQUE

MEMBRES ■ Abel-Claude Arslanian, président ■ Sarah Amghar, étudiante, Université de Montréal
■ Marie-Claude Binette, représentante, Université de Montréal ■ Richard Briand ■ Marc Desgagné,
représentant, Université de Laval ■ Julie Meng Han, étudiante, Université Laval ■ Valérie Soyer
■ Roxane Therrien ■ Anick Minville, secrétaire

Le comité de l'admission à la pratique :

- encadre le fonctionnement du programme de stages de l'Ordre ;
- étudie les demandes d'équivalence de diplômes et de formation, et en fonction de critères spécifiques, reconnaît, en tout ou en partie, ou refuse l'équivalence ;
- informe le demandeur des cours et des stages qu'il doit suivre avec succès pour obtenir une équivalence ;
- recommande au Conseil d'administration de l'Ordre la délivrance des permis d'exercice ;
- conseille le Conseil d'administration sur toute question relative aux normes d'admission à la pratique.

En 2009-2010, le comité a tenu cinq réunions donnant lieu à plusieurs recommandations visant la poursuite des objectifs déterminés par le Conseil d'administration. De nombreux dossiers ont fait l'objet de travaux et de discussions, notamment l'évaluation des demandes d'équivalence de diplôme et de formation des personnes formées hors Québec, l'évaluation des demandes de reconnaissance des qualifications professionnelles selon l'*Accord de mobilité à l'intention des pharmaciens canadiens*, la modification de règlements liés à l'admission à la pratique.

Le président du comité,



Abel-Claude Arslanian, pharmacien

RAPPORT

DU COMITÉ DE LA FORMATION DES PHARMACIENS

MEMBRES ■ Isabelle Tremblay, présidente ■ Caroline Boily, représentante, MELS ■ Anne Dionne,
représentante, CRÉPUQ ■ Claude Mailhot, représentante, CRÉPUQ ■ Anne Robitaille, substitut, MELS
■ Anick Minville, secrétaire

Le comité de la formation des pharmaciens examine les questions relatives à la qualité de la formation des pharmaciens, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Exceptionnellement en 2009-2010, le comité n'a tenu aucune réunion. En effet, l'Université de Montréal poursuit l'implantation du programme de doctorat professionnel en pharmacie (Pharm. D.) et l'Université Laval développe présentement un nouveau programme de formation visant à former de futurs pharmaciens. Par conséquent, les travaux du comité reprendront dès 2010-2011.

Provenance des membres	Nombre
Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CRÉPUQ)	2
Fédération des cégeps, s'il y a lieu	0
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	1
Membres de l'Ordre	2
Autres	0

La présidente du comité,



Isabelle Tremblay, pharmacienne

RAPPORT

DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

MEMBRES ■ Bertrand Bolduc, président, milieu communautaire ■ Abel-Claude Arslanian, représentant, milieu communautaire ■ Louise Campeau, substitut, milieu communautaire ■ Alida Piccolo, représentante du public ■ Chantal Plante, substitut, milieu hospitalier ■ Josée Roux, représentante, milieu hospitalier ■ Marie-Claude Vanier, substitut, milieu universitaire ■ Carmen Vézina, représentante, milieu universitaire ■ France de Villers, représentante, milieu hospitalier ■ Danielle Fagnan, secrétaire

En charge de la surveillance de l'exercice de la profession des membres et des inspections particulières portant sur la compétence professionnelle des membres, le comité d'inspection professionnelle (CIP) compte six membres et trois membres substituts. Le CIP s'est réuni à cinq reprises et a tenu sept conférences téléphoniques, au cours de l'année 2009-2010.

En cours d'année, le CIP a veillé au développement et à la réalisation du programme de surveillance générale de la profession.

Vérification

	Nombre
Membres évalués individuellement dans leur milieu de pratique	16
Évaluation de l'exercice collectif	19
Inspection ciblée sur la préparation des produits stériles en établissements – Phase II	17
Intervenants autres que les membres rencontrés en inspection (directeur général, directeur des services professionnels, président du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, etc.)	19
Formulaires ou questionnaires transmis aux membres, s'il y a lieu	181
Formulaires ou questionnaires retournés au CIP, s'il y a lieu	373*
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	24
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire	0

* Cent quatre-vingt-douze (192) formulaires ou questionnaires ont été transmis aux membres lors de l'exercice 2008-2009 et retournés au CIP, au cours de l'année 2009-2010.

Synthèse des recommandations

Décisions du CIP	Nombre de décisions
Fermeture de dossier	46
Suivis d'inspection	298
Inspection régulière de l'exercice collectif	21
Évaluation individuelle	21
Inspection particulière	5
Inspection de contrôle	11
Information au comité exécutif (CE)	1
Information au syndic	3
Autres recommandations incluses dans les résolutions du CIP	407

INSPECTIONS CIBLÉES POUR LA PRÉPARATION DES PRODUITS STÉRILES EN ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Lors du dernier exercice, 25 départements de pharmacie en établissements de santé offrant des services de préparation de produits stériles réguliers et dangereux ont été ciblés, au regard des problématiques identifiées à l'aide d'un questionnaire de présélection. Dix-sept d'entre eux ont été inspectés. À terme, tous les établissements (100) seront inspectés.

INSPECTIONS RÉGULIÈRES ET SUIVIS DU CIP

Le CIP a continué de répondre aux demandes d'inspection provenant du syndic, du comité exécutif, du conseil de discipline et du Conseil d'administration et a procédé aux suivis requis, entre autres, pour les inspections ciblées sur la préparation des produits stériles en milieu communautaire – Phase I et ceux exigés par les inspections ciblées sur la pénurie en établissements de santé.

Type de suivis

	Nombre de suivis
Immédiatement	5
7 jours	6
15 jours	16
30 jours	60
60 jours	60
90 jours	30
6 mois	8
1 an	11

Inspections particulières portant sur la compétence professionnelle d'un membre

	Nombre
Membres ayant fait l'objet d'une inspection particulière	2
Rapports d'inspection particulière dressés	2
Démission	1
Transfert au CE afin que ce dernier puisse envisager l'application des mesures administratives prévues aux articles 48 et suivants du <i>Code des professions</i> et décider de suspendre le droit d'exercice, conformément aux dispositions de l'article 52.1 du <i>Code des professions</i> , jusqu'à ce qu'une décision soit prise à la suite de l'examen médical ordonné par résolution du CE	1
Recommandations du CIP d'obliger un membre à compléter, avec succès, un stage et un cours de perfectionnement, sans limitation, ni suspension du droit d'exercice	0
Recommandations du CIP d'obliger un membre à compléter, avec succès, un stage et un cours de perfectionnement, avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Recommandations du CIP de ne pas imposer de mesures prévues à l'article 113 du <i>Code des professions</i>	0
Décision du CE approuvant, en totalité, les recommandations du CIP	0
Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic (en application de l'article 112 alinéa 5 du <i>Code des professions</i>)	3

Le mandat du CIP est directement lié à la mission de protection du public de l'Ordre. Il s'agit d'un travail exigeant pour les membres du comité, qui doivent se réunir à de nombreuses reprises en cours d'année. Nous profitons de la présente tribune pour souligner leur grande disponibilité et le professionnalisme avec lequel ils exercent leurs fonctions. Nous tenons également à remercier les membres sortants, Sylvie Allard, Suzie Rousseau, Danielle Le May et Johanne Rochon.

Le président du comité d'inspection professionnelle,



Bertrand Bolduc, pharmacien

AUTRES COMITÉS

TOUCHANT LA PROTECTION DU PUBLIC

COMITÉ DE VEILLE SUR LES NOUVELLES PRATIQUES LIÉES AUX DÉVELOPPEMENTS TECHNOLOGIQUES

MEMBRES ■ Jean Thiffault, président ■ Benoit Farmer, représentant de l'AQPP ■ Gaston Fortier, représentant, milieu hospitalier ■ Denis Lebel, représentant, milieu hospitalier ■ Pierre Madore, représentant de l'A.P.E.S. ■ Reynald Tremblay, représentant, milieu hospitalier ■ Denis Villeneuve, représentant, milieu communautaire ■ Guylaine Bertrand, secrétaire

Créé à la fin de l'exercice 2008-2009, le comité de veille sur les pratiques liées aux développements technologiques s'est rencontré à deux reprises au cours de la dernière année. Lors de la première rencontre, les membres ont clarifié le mandat du comité et ont fait un bilan de la situation au Québec, en lien avec les nouvelles pratiques.

Le comité s'est également penché sur les critères d'acceptation des projets-pilotes supervisés par l'Ordre, et la surveillance de ces projets. Les membres se sont entendus sur le fait que les nouveaux projets-pilotes devraient être évalués selon trois axes, soit l'impact sur la qualité des services pharmaceutiques, sur l'accessibilité des services et sur la sécurité des patients.

COMITÉ SUR L'ORGANISATION DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

MEMBRES ■ Marie Pineau, présidente ■ Georges-Émile Bourgault ■ Yves Gariépy ■ Nadine Lacasse ■ Christiane Mayer ■ Jean Thiffault ■ Un consultant externe ■ Michel Caron, secrétaire

Le comité sur l'organisation de la pratique professionnelle a été créé au cours du dernier exercice. Lors des trois rencontres tenues, il a complété une revue de la littérature sur les nouvelles activités ou actes confiés aux pharmaciens dans le monde. Le comité élabore actuellement un modèle qui, s'il était mis en œuvre, contribuerait à améliorer l'usage des médicaments, à aider au désengorgement de la première ligne et à rencontrer des objectifs de santé publique.

COMITÉ SPÉCIAL SUR LA SURVEILLANCE DE LA THÉRAPIE MÉDICAMENTEUSE

MEMBRES ■ Isabelle Tremblay, présidente ■ Hélène M. Blanchette ■ Céline Breton ■ Raymond Chevalier ■ Un représentant de l'ABCPQ ■ Un représentant de l'A.P.E.S. ■ Un représentant de l'AQPP ■ Michel Caron, secrétaire

Créé au cours des derniers mois, le comité spécial sur la surveillance de la thérapie médicamenteuse s'est réuni une fois en 2009-2010. Lors de cette rencontre, le comité a fait une revue des outils de surveillance existants et s'est penché sur les conditions de succès de tels outils. Le besoin d'établir une démarche de surveillance générale, pouvant être appliquée à un ensemble de conditions cliniques, a été soulevé. Au cours du prochain exercice, le comité fera la recommandation d'une démarche au Conseil d'administration de l'Ordre.

COMITÉ DE RÉVISION DES DEMANDES D'ÉQUIVALENCE DE DIPLÔMES OU DE FORMATION

MEMBRES ■ Jean-François Guévin, président ■ Roland Larochelle, représentant du public ■ Isabelle Tremblay ■ Manon Bonnier, secrétaire

Ce comité a pour mandat de réviser, à la demande des candidats, les décisions du comité de l'admission à la pratique de ne pas reconnaître ou de ne reconnaître qu'en partie l'équivalence de diplôme ou de la formation. Au cours de l'exercice 2009-2010, deux demandes de révision ont été déposées et le comité s'est réuni une fois afin de les étudier. Dans les deux cas, la décision du comité de l'admission à la pratique a été maintenue.

COMITÉ CONJOINT ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC / COLLÈGE DES MÉDECINS DU QUÉBEC

MEMBRES ■ Michel Caron ■ Danielle Fagnan ■ Jean-François Guévin ■ Manon Lambert
■ Stéphane Plante ■ Cinq représentants du CMQ

Ce comité conjoint assure un lien entre les deux ordres à propos de toute question de nature professionnelle d'intérêt mutuel. Il traite de toute question soumise par l'un ou l'autre des ordres professionnels, notamment en ce qui a trait aux activités partageables. Il suggère aux conseils d'administration des deux ordres l'élaboration d'outils communs de pratique, fournit des avis sur les projets de règlements, de guides ou de normes et révisé les documents ou outils de pratique développés conjointement par les deux ordres. La présidence et le secrétariat du comité sont tournants, sur une base annuelle.

Au cours de la dernière année, aucune rencontre n'a eu lieu.

COMITÉ CONJOINT ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC / ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

MEMBRES ■ Bertrand Bolduc, président ■ Michel Caron ■ David Tan ■ Trois représentants de l'OMVQ

Le comité conjoint Ordre des pharmaciens du Québec / Ordre des médecins vétérinaires du Québec maintient un lien et une table de discussion entre les deux ordres à propos de toute question de nature professionnelle d'intérêt mutuel.

Au cours de la dernière année, aucune rencontre n'a eu lieu.



COMITÉS FACULTATIFS

LISTE DES MEMBRES

Se trouve ici la liste des membres des comités ne faisant pas l'objet d'un rapport dans le présent rapport annuel.

COMITÉ D'ATTRIBUTION DU PRIX LOUIS-HÉBERT

Diane Lamarre, présidente
Jenny Lower
Stéphane Plante
Gaétan St-Yves
Patricia Lefebvre, récipiendaire 2007
Denis Villeneuve, récipiendaire 2008
Pierre Ducharme, récipiendaire 2009
Lise Carrière, secrétaire

COMITÉ-CONSEIL SUR LA GOUVERNANCE (AD HOC)

Roland Larochelle, président
Diane Lamarre
Manon Lambert
Jenny Lower
Stéphanie Mercier
Manon Bonnier, secrétaire

COMITÉ DE VÉRIFICATION ET D'ÉTHIQUE

Bertrand Bolduc, président
Julie Coderre
Éric Plante, représentant du public

COMITÉ D'ÉVALUATION DU RENDEMENT ET EMBAUCHE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE

Diane Lamarre, présidente
Jean-François Guévin
Jenny Lower

COMITÉ SPÉCIAL SUR UN ÉNONCÉ DE POSITION SUR LE RÔLE DU PHARMACIEN

Diane Lamarre, présidente
Guylaine Bertrand
Georges-Émile Bourgault
Michel Caron
Pierre-Jean Cyr
Cécile Lecours
Patricia Lefebvre
Christiane Mayer
Jean-François Morin
Céline Plourde
Manon Lambert, secrétaire

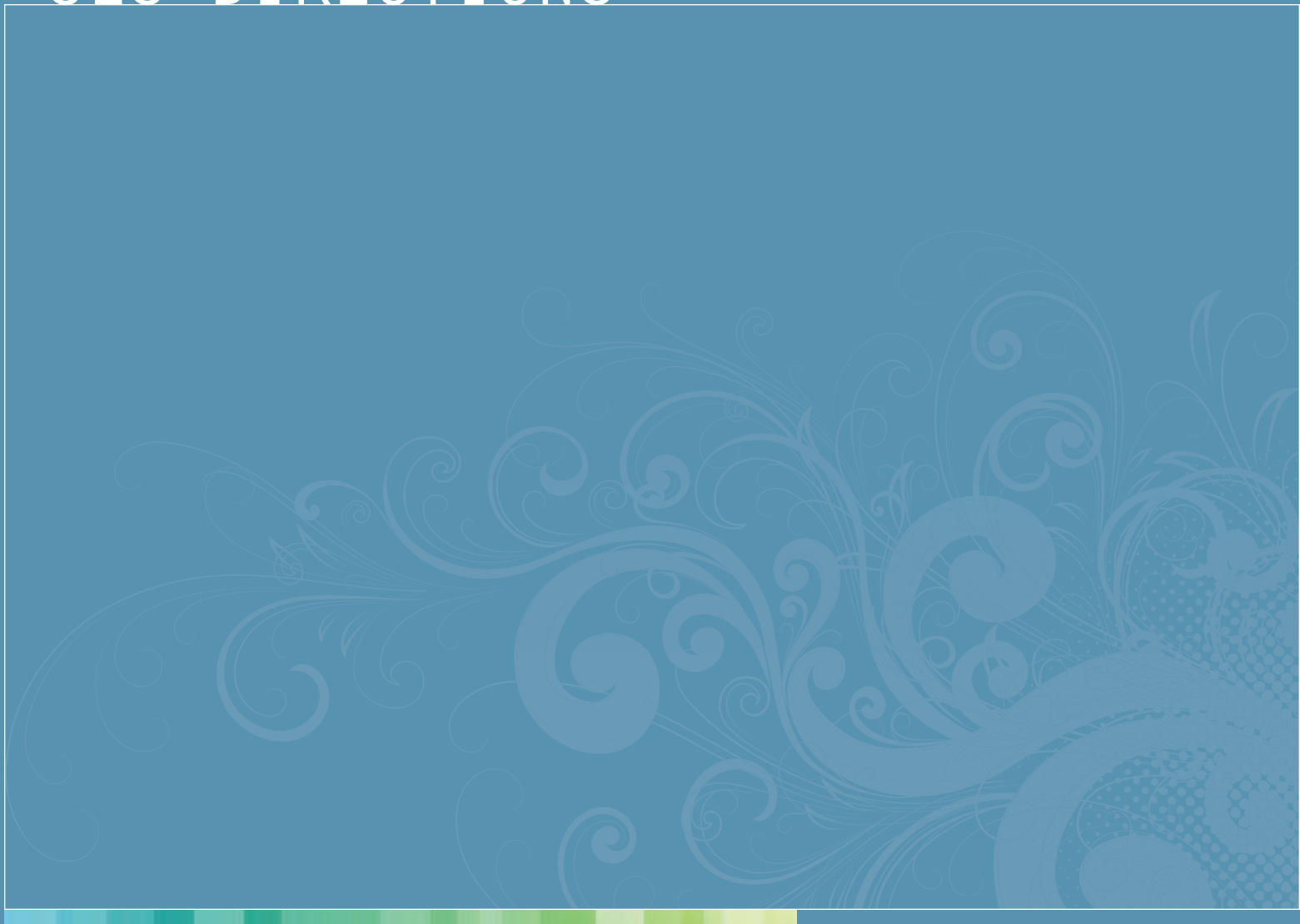
COMITÉ SPÉCIAL SUR LE RÈGLEMENT SUR L'EXERCICE DE LA PHARMACIE EN SOCIÉTÉ

Jean Provost, président
Abel-Claude Arslanian
Jean-François Guévin
Jean Morin
Manon Bonnier, secrétaire

COMITÉ SPÉCIAL SUR LE PROJET DE CENTRALISATION DE LA PRÉPARATION DES MÉDICAMENTS

Jocelyn Binet
Bertrand Bolduc, représentant pharmacien salarié
Jean Morin, représentant du public
Stéphane Plante, représentant pharmacien propriétaire
Manon Bonnier, secrétaire

SES DIRECTIONS



RAPPORT

DU BUREAU DU SYNDIC

Le Bureau du syndic a pour mandat d'enquêter à la suite d'une information ou d'une demande du public à l'effet qu'un pharmacien aurait commis une infraction aux dispositions du *Code des professions*, de la *Loi sur la pharmacie* ou des divers règlements adoptés en vertu de l'une ou l'autre de ces deux lois, dont le *Code de déontologie des pharmaciens*.

À l'Ordre des pharmaciens du Québec, le Bureau du syndic fait partie de la Direction des enquêtes, également responsable des enquêtes relatives à l'exercice illégal et à l'usurpation du titre de pharmacien.

La Direction des enquêtes compte trois syndics adjoints, mesdames Francine Côté, Nathalie Lacasse et Marie-Josée Loiselle, un enquêteur au besoin et trois secrétaires pour le volet administratif, sous la direction de M^e Jocelyn Binet, directeur des enquêtes et syndic de l'Ordre des pharmaciens du Québec.

Rapport des activités du Bureau du syndic

Dossiers	Nombre
Dossiers d'enquête ouverts durant la période	236
Total de membres visés par ces dossiers	335
Dossiers d'enquête demeurant ouverts à la fin de la période	266

Décisions	Nombre
Décisions des syndics de porter plainte	20
Décisions des syndics de ne pas porter plainte	247
Décisions des syndics de régler le dossier par la conciliation	2



Rapports des activités relatives à l'exercice illégal et à l'usurpation de titre

Description	Nombre
Nombre d'enquêtes complétées portant sur l'exercice illégal	25
Nombre d'enquêtes complétées portant sur l'usurpation de titre	1
Nombre de poursuites pénales intentées portant sur l'exercice illégal	0
Nombre de poursuites pénales intentées portant sur l'usurpation de titre	0
Nombre de jugements rendus portant sur l'exercice illégal	0

Enfin, au regard d'une volonté d'information et de prévention, la Direction des enquêtes a répondu à plusieurs milliers d'appels au cours de l'année afin de renseigner le public et les pharmaciens au sujet de l'encadrement législatif et réglementaire régissant la profession de pharmacien.

Le directeur des enquêtes et syndic,

Jocelyn Binet, pharmacien, avocat

RAPPORT

DE LA DIRECTION DE L'ADMISSION ET DU PERFECTIONNEMENT

Au cours de l'année 2009-2010, la Direction de l'admission et du perfectionnement (DAP) a poursuivi ses nombreuses activités liées à l'admission à la pratique de la pharmacie et à la formation continue des membres. En voici un aperçu.

ADMISSION À LA PRATIQUE

Dans la continuité du précédent exercice, cette année a, une nouvelle fois, été placée sous le signe de la mobilité de la main-d'œuvre. Les reconnaissances mutuelles suivantes ont été négociées et signées :

- *Accord de mobilité à l'intention des pharmaciens canadiens*
Cet accord permet la libre circulation des pharmaciens détenteurs d'un permis d'exercer la pharmacie dans une autre province ou un autre territoire signataire de l'accord.
- *Arrangement en vue de la reconnaissance mutuelle (ARM) des qualifications professionnelles*
Cet accord signé entre l'Ordre des pharmaciens du Québec, le ministère de la Santé et des Sports de France et l'Ordre national des pharmaciens de France, prévoit les conditions requises pour obtenir l'autorisation d'exercer la pharmacie, autant pour les pharmaciens français exerçant au Québec que pour les pharmaciens québécois émigrant en France. La DAP a débuté ses travaux en vue de l'adoption d'un règlement permettant l'entrée en vigueur de l'ARM.

Dix-neuf demandes de retour à la pratique en milieu communautaire ou en établissement de santé ont été traitées. En vertu du *Règlement sur les cours et les stages de perfectionnement de l'Ordre des pharmaciens du Québec*, la DAP a accompagné 41 personnes s'étant engagées volontairement à effectuer un retour à la pratique après s'être abstenues d'exercer auprès du public pendant cinq ans ou plus. Au 31 mars 2010, 27 pharmaciens ont terminé avec succès l'actualisation, 13 personnes poursuivent volontairement leur cheminement et 29 dossiers ont été fermés.

La DAP assure la gestion quotidienne du programme de stages de l'Ordre ainsi que sa procédure de correction accélérée des rapports de stage internat, réduisant au minimum le délai pour l'obtention du permis d'exercice des nouveaux diplômés.



FORMATION CONTINUE

À la suite des besoins exprimés par les pharmaciens, la formation continue a occupé une part importante du temps de l'équipe de la DAP. Des formations sur des sujets variés ont été offertes aux membres telles que :

- *Cessation tabagique – une formation qui fait mouche... pour aider les fumeurs à décrocher* (mise à jour du volet intitulé « La pharmacothérapie de la dépendance au tabac »);
- *Gestion de la douleur aiguë et de la douleur chronique: pour mieux comprendre, gérer et soulager* (DVD d'autoformation);
- *Nouveau code de déontologie: une ligne de conduite pour le pharmacien* (manuel d'autoformation).

Deux nouveaux projets de formation sont en phase d'élaboration : une première portant sur la surveillance de la thérapie médicamenteuse et les données de laboratoire, une deuxième au sujet du *programme Alerte*.

Soulignons pour terminer que la DAP, en collaboration avec la Direction des services professionnels, soutient les pharmaciens éprouvant certaines difficultés de compétences. Un programme de formation individualisée permet de répondre adéquatement à leurs besoins spécifiques et de faciliter leur cheminement et leurs apprentissages.

Ce compte rendu représente une partie seulement des réalisations de la DAP au cours de l'année écoulée. Ce travail a été rendu possible grâce à l'implication et au dévouement du personnel ainsi que des membres des divers comités et groupes de travail.

La directrice,

Anick Minville, pharmacienne

RAPPORT

DE LA DIRECTION DES SERVICES PROFESSIONNELS

L'année 2009-2010 a constitué pour la Direction des services professionnels (DSP) une étape charnière pour la réforme du programme de surveillance de l'Ordre.

PROGRAMME DE SURVEILLANCE QUINQUENNAL

L'objectif étant que chaque pharmacien soit inspecté tous les cinq ans, la Direction a travaillé à l'élaboration d'un programme de surveillance, et des étapes de réalisation, afin d'assurer son implantation dès le printemps 2011.

Une des premières étapes étant l'élaboration de standards de pratique, ce travail a permis au comité d'inspection professionnelle (CIP) de définir des critères de performance permettant de rencontrer les exigences de protection du public et d'agir en prévention pour améliorer l'exercice de la profession. Dans les prochains mois, la Direction diffusera les standards de pratique, développera les indicateurs, les outils d'inspection et la plateforme informatique permettant de supporter le processus d'inspection.

PROGRAMME D'INSPECTION 2009-2010

Une politique sur l'application des mesures administratives prises en vertu de l'article 55 du *Code des professions* a été élaborée et mise en place. Cette politique décrit chacune des étapes reliées à une inspection particulière sur la compétence et précise clairement les rôles du CIP, du comité exécutif et de la Direction de l'admission et du perfectionnement.

Un groupe de travail a également été constitué pour réviser l'ensemble des 55 cas présentement disponibles pour les entrevues orales structurées (EOS).

Tel que mentionné dans le rapport du CIP, des inspections ciblées pour la préparation de produits stériles en établissements de santé, des inspections régulières ainsi que des suivis du CIP ont été menés au cours du dernier exercice.



En partenariat avec l'Université McGill, l'Ordre participe à un projet de recherche visant à tester un modèle intégré d'inspection, basé sur la mesure de la performance des pharmaciens en confrontant des indicateurs cliniques et les données de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

ENCADREMENT DE L'EXERCICE PROFESSIONNEL

Plusieurs actions ont été entreprises en 2009-2010 afin d'encadrer l'exercice professionnel des pharmaciens et d'être proactif pour l'évolution de la profession. Tout d'abord, la Direction a publié neuf chroniques «Des questions, des réponses», dans *L'interaction*. Plusieurs normes – sur les magistrales stériles et non stériles, sur la délégation, sur les nouvelles technologies et sur la réutilisation des médicaments selon une approche de gestion de risques – sont actuellement en rédaction. Des travaux sur les effectifs professionnels et techniques requis en fonction de l'évolution de la profession et les nouvelles technologies sont également en cours.

Enfin, au cours du dernier exercice, la DSP a répondu approximativement à 5000 appels de pharmaciens.

La directrice,

Danielle Fagnan, pharmacienne, M. Sc.

LISTE DU **PERSONNEL** DE L'ORDRE

AU 31 MARS 2010

L'Ordre compte 39 employés à temps plein ou partiel.

DIRECTION GÉNÉRALE

Manon Lambert, *pharmacienne, directrice générale et secrétaire*
Manon Bonnier, *avocate, secrétaire générale adjointe*
Michel Caron, *pharmacien, adjoint professionnel à la Direction générale*
Olier Mornard, *CGA, adjoint aux affaires internes*
Julie Villeneuve, *adjointe aux communications*
Dorothée Philippon, *conseillère aux communications*
Alexandra Bagnas, *secrétaire administrative, inscription (par intérim)*
Danielle Boulais, *responsable du programme Alerte*
Lise Carrière, *adjointe administrative, bureau de la présidente*
Diane Côté, *secrétaire administrative, inscription des sociétés et gestion du tableau*
André Gravel, *responsable de l'approvisionnement et de la manutention*
Huguette Lanthier, *responsable de la comptabilité*
Nadine Nzoyihera, *secrétaire administrative, inscription (congé de maternité)*
Sandrine Perret, *adjointe administrative, bureau de la directrice générale et secrétaire*
Geneviève Richard, *secrétaire du conseil de discipline*
Marie-Chantale St-Laurent, *secrétaire administrative, comptabilité*
Nathalie Tellier, *responsable de l'informatique*

DIRECTION DES SERVICES PROFESSIONNELS

Danielle Fagnan, *pharmacienne, directrice*
Guylaine Bertrand, *pharmacienne, coordonnatrice de pratique professionnelle*
Céline Breton, *pharmacienne, inspecteur et conseillère professionnelle*
Line Fontaine, *pharmacienne, inspecteur et conseillère professionnelle*
Richard Lamontagne, *pharmacien, inspecteur et conseiller professionnel*
Josée Morin, *pharmacienne, inspecteur et conseillère professionnelle*
Francine Terriault-Ladouceur, *pharmacienne, inspecteur et conseillère professionnelle*
Josée Mélançon, *agente administrative*
Marie-Noëlle Caron, *secrétaire administrative*
France Désormeaux, *secrétaire administrative*

DIRECTION DE L'ADMISSION ET DU PERFECTIONNEMENT

Anick Minville, *pharmacienne, directrice*
Nicole Houle, *andragogue, agente DAP*
Louise Blais, *secrétaire administrative, admission et perfectionnement*
Catherine Dubois, *responsable de la formation continue*
Line Moreau, *secrétaire administrative, admission à la pratique*

DIRECTION DES ENQUÊTES

Jocelyn Binet, *pharmacien, avocat, directeur des enquêtes et syndic*
Francine Côté, *pharmacienne, syndic adjointe*
Nathalie Lacasse, *pharmacienne, syndic adjointe*
Marie-Josée Loiselle, *pharmacienne, syndic adjointe*
Eveline Langevin, *secrétaire administrative*
Suzanne Lemire, *secrétaire administrative*
Hélène Pépin, *secrétaire administrative*

COMITÉ DE GESTION DE L'ORDRE



Le comité de gestion de l'Ordre
(de gauche à droite)

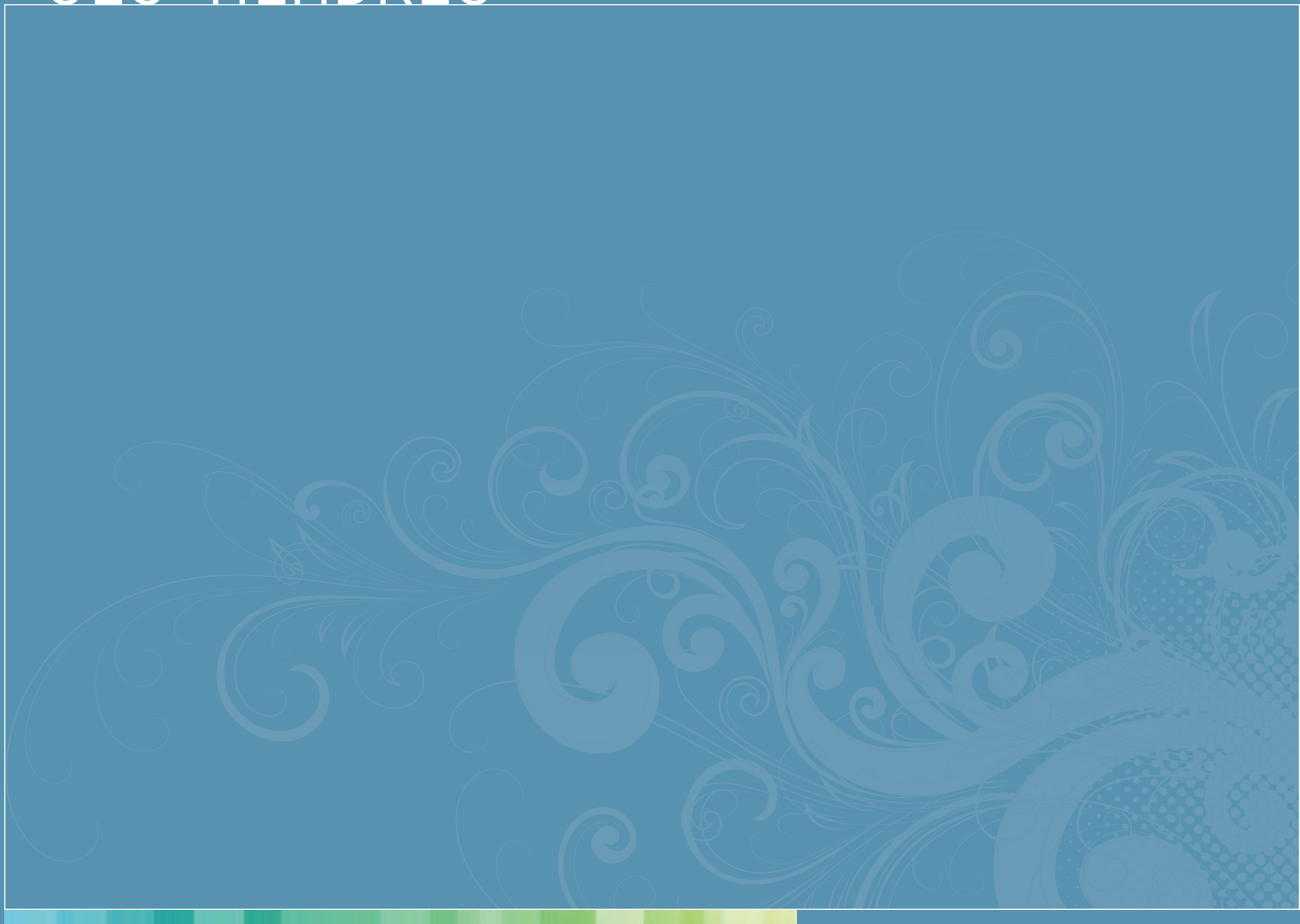
Jocelyn Binet, directeur des enquêtes et syndic
Michel Caron, adjoint professionnel
à la Direction générale

Julie Villeneuve, adjointe aux communications
Anick Minville, directrice de l'admission
et du perfectionnement

Manon Lambert, directrice générale et secrétaire
Manon Bonnier, secrétaire générale adjointe
Danielle Fagnan, directrice des services
professionnels

Olier Mornard, adjoint aux affaires internes

SES MEMBRES



ADMISSION

À LA PRATIQUE

1 ACTIVITÉS RELATIVES À LA GESTION DU PROGRAMME DE STAGES DE L'ORDRE

Deux cent soixante et un rapports de stage internat ont été corrigés. La qualité et la rigueur du travail des étudiants méritent d'être soulignées comme en font foi les résultats présentés dans le tableau 1.

Tableau 1
Résultat de la correction des rapports de stage internat

Qualificatifs de l'échelle de notation	Nombre de rapports	Résultats (%)
Exceptionnel : niveau de compétence nettement au-delà des attentes	22	8
Supérieur : niveau dépassant les attentes habituelles	98	38
Attendu : niveau conforme aux attentes	113	43
Limite : niveau au-dessous des attentes*	28	11
Insuffisant : rendement nettement inadéquat	0	0
Total	261	100

* Dix compléments de rapport exigés.

2 ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

L'Ordre procède à l'évaluation de la demande d'équivalence, en regard du *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis de pharmacien*, en vigueur depuis juin 2008.

Au total, 54 demandes d'équivalence de diplômes provenant de pharmaciens originaires de l'extérieur du Québec ont été traitées.

Tableau 2
Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

	Nombre de demandes			reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
	reçues	acceptées	refusées	
Au Canada	0	0	0	0
Hors du Canada	54	0	0	0

Les règlements de l'Ordre n'incluent pas la notion de candidat à l'exercice de la profession. Lorsque la formation menant à l'obtention du diplôme donnant ouverture au permis est réussie ou lorsque l'équivalence de diplôme est accordée, le candidat doit effectuer le stage internat de l'Ordre. Les données relatives à l'équivalence de diplôme sont transposées à titre de demandes acceptées en partie, qu'on retrouve au tableau 3.

Tableau 3
Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

	Nombre de demandes			reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
	reçues	acceptées en totalité	acceptées en partie	
Au Canada	6	0	6	0
Hors du Canada	54 + 18*	0	72	0

* Nombre de demandes d'équivalence de diplôme (54) transposées en demandes d'équivalence de la formation acceptées en partie, auxquelles s'ajoutent 18 demandes d'équivalence de la formation.

Après l'étude de leur demande, tous les diplômés formés à l'étranger reçoivent une prescription de formation d'appoint, déterminée selon les besoins identifiés lors de l'évaluation, pour l'obtention d'une équivalence de diplôme ou de la formation. Les recommandations formulées incluent un ou plusieurs cours pour un total variant de 3 à 98 crédits de formation complémentaire. Les recommandations incluent également la réussite de certains stages prévus au programme de stages de l'Ordre. L'Ordre n'exige pas la réussite d'un examen pour la reconnaissance de l'équivalence ni pour la délivrance du permis d'exercice.

Au cours de l'année 2009-2010, 27 diplômés formés hors Québec ont obtenu une équivalence de leur diplôme ou de leur formation après la réussite des cours et des stages exigés par l'Ordre, le cas échéant. Cinq personnes formées hors Canada ont reçu l'autorisation de s'inscrire au stage internat de l'Ordre. Ce stage représente la seule condition supplémentaire imposée par l'Ordre pour la délivrance du permis d'exercice de la pharmacie. Cette condition est précisée dans le *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des pharmaciens du Québec*. L'Ordre n'a reçu aucune demande spécifique de reconnaissance de l'équivalence de cette condition. Cependant, au moment de l'évaluation de la demande d'équivalence et en respect du règlement précité ainsi que de l'*Accord de mobilité à l'intention des pharmaciens canadiens*, l'Ordre a accordé une équivalence partielle du stage internat à quatre personnes. L'Ordre a aussi accordé une équivalence de stage à quatre personnes.

Le tableau 4 indique le lieu et l'année d'obtention du diplôme des personnes ayant soumis une demande d'équivalence au cours de l'année 2009-2010.

Tableau 4
Lieu d'obtention du diplôme en pharmacie des demandeurs d'équivalence de diplômes et de formation

Lieu du diplôme ou de la formation (pays)	Nombre de demandes	Année d'obtention du diplôme ou de la fin des études en pharmacie
Albanie	1	2008
Algérie	18	1979, 1986, 1987, 1990, 1991, 1994, 1996, 2001, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007
Allemagne	1	2006
Australie	1	1998
Brésil	1	2001
Canada	2	2006, 2009
Côte d'Ivoire	1	2003
Égypte	11	1989, 1993, 1996, 1997, 1998, 1999, 2000, 2002, 2005
États-Unis	3	1995, 2009
France	3	1983, 2000, 2002
Haïti	3	1997, 2002, 2003
Inde	2	1997, 2005
Liban	5	1997, 1998, 2000, 2003
Maroc	3	2000, 2002, 2006
Norvège	1	1990
Pakistan	1	1997
Pérou	3	1998, 1999, 2004

Lieu du diplôme ou de la formation (pays)	Nombre de demandes	Année d'obtention du diplôme ou de la fin des études en pharmacie
Pologne	1	2000
Roumanie	4	1991, 1995, 2000, 2005
Royaume-Uni	2	2006, 2009
Sénégal	1	2004
Suisse	1	2000
Syrie	2	1988, 2000
Tunisie	2	2004, 2006
Vietnam	3	1973, 1984, 1997

3 ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE SPÉCIALISTE

À l'heure actuelle, l'Ordre ne dispose pas de règlement pris en application du paragraphe e, de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession. L'Ordre n'a pas non plus de règlement pris en application du paragraphe i, de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des certificats de spécialistes.

4 ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX

Au cours de l'année 2009-2010, cinq permis temporaires ont été délivrés en vertu de l'article 37 de la *Charte de la langue française*.

Au moment d'écrire ces lignes, l'Ordre ne dispose pas de réglementation permettant la délivrance de permis restrictifs temporaires et de permis spéciaux. Par ailleurs, l'Ordre a fourni à l'Office des professions, en juin 2008, un avis détaillé expliquant les motifs pour lesquels le Conseil d'administration n'a pas adopté un règlement en vertu des paragraphes q et r de l'article 94 du *Code des professions*. Cependant, étant donné la signature de l'*Accord de mobilité à l'intention des pharmaciens canadiens*, le *Règlement sur les autorisations légales d'exercer la pharmacie hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre des pharmaciens du Québec* a été rédigé puis approuvé par l'Office des professions du Québec en mars 2010. De plus, un projet de règlement d'application de l'arrangement conclu par l'Ordre, en vertu de l'entente entre le Québec et la France, en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles, est en élaboration.

5 ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS

Trois cent deux demandes de permis fondées sur la détention du baccalauréat en pharmacie, émis par l'Université de Montréal ou par l'Université Laval, ont été étudiées.

Tableau 5

Demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du *Code des professions* et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

Demandes	Nombre
Reçues	302
Acceptées	302
Refusées	0
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Vingt-sept diplômés formés à l'étranger, pour lesquels la prescription de formation d'appoint avait été émise au cours des années précédentes, ont réussi les conditions menant à l'obtention d'une équivalence du diplôme ou de la formation et ont obtenu un permis d'exercice au cours de l'année 2009-2010. De plus, cinq candidats ont débuté le stage internat au cours de cette période.

Tableau 6

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

Demandes	Nombre
Reçues	8
Acceptées	8
Refusées	0
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Tableau 7

Demandes fondées sur la reconnaissance de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres modalités

Demandes	Nombre
Reçues	19
Acceptées	19
Refusées	0
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Tableau 8

Demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec

Demandes	Nombre
Reçues	4
Acceptées	4
Refusées	0
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

L'Ordre a reçu quatre demandes de délivrance d'un permis fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec en vertu de l'*Accord de mobilité à l'intention des pharmaciens canadiens*. Ces personnes doivent fournir la preuve de la réussite d'un cours de formation d'appoint imposé pour la délivrance du permis d'exercice. Il s'agit d'un cours de trois crédits sur la législation pharmaceutique et le système de santé québécois.

Tableau 9

Autres conditions et modalités de délivrance des permis

Candidats	Nombre
Ayant satisfait aux autres conditions et modalités	27
Ayant débuté le processus	5

FRAIS EXIGIBLES

Les frais exigés par l'Ordre d'un candidat admissible à l'exercice de la profession, d'un étudiant en pharmacie ou d'un candidat à l'équivalence de diplôme ou de la formation, sont indiqués au tableau 10. Les montants excluent les taxes.

Tableau 10
Frais exigibles d'un candidat à l'exercice de la profession

Frais exigibles	Montant
Reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré hors du Québec	
Première demande d'évaluation	500 \$
Demandes subséquentes	300 \$
Reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec	500 \$
Reconnaissance de l'équivalence des autres conditions et modalités satisfaites hors du Québec	Inclus dans l'évaluation de la demande d'équivalence de diplôme et de formation
Délivrance d'un permis temporaire	-
Délivrance d'un permis restrictif temporaire	-
Délivrance d'un permis spécial	-
Délivrance d'un permis fondée sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme	110 \$
Délivrance d'un permis fondée sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation	110 \$
Délivrance d'un permis fondée sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la pharmacie hors du Québec	110 \$
Autres : délivrance d'une carte d'immatriculation	110 \$

- : Non en vigueur

ACTIVITÉS RELATIVES À LA FORMATION CONTINUE

L'Ordre n'a pas de règlement général sur la formation continue obligatoire.

En 2009-2010, 7070 pharmaciens ont suivi et réussi la formation leur permettant de prescrire la contraception orale d'urgence (COU), en vertu du *Règlement sur les activités de formation obligatoire des pharmaciens pour la prescription des médicaments permettant une contraception orale d'urgence*, en vigueur depuis le 20 septembre 2001. De plus, 521 personnes se sont prévaluées de l'exemption de suivre et de réussir la formation. Enfin, une limitation du permis d'exercice pour cet acte a été imposée à 60 pharmaciens ne s'étant pas conformés au règlement précité.

De plus, la Direction est responsable de la gestion du *Programme d'accréditation pour les activités de formation continue en pharmacie*. Au 31 mars 2010, 366 activités de formation continue ont été accréditées dont 132 activités ponctuelles, 140 activités récurrentes et 94 activités d'autoformation. Environ 44 304 saisies de données ont été réalisées pour produire les attestations individuelles de formation continue des pharmaciens. Le nombre moyen d'unités de formation continue accordées aux participants se situe à 18, soit environ 18 heures de formation par participant.

La Direction a aussi poursuivi ses activités de formation au cours de l'année 2009-2010.

Tableau 11
Activités de formation continue facultatives organisées par l'Ordre

Nom de l'activité	Nombre d'heures	Nombre de membres qui l'ont suivie
<i>Contraception hormonale : conseiller et guider dans la bonne direction</i> (manuel d'autoformation)	3	110
		Total = 1 232
<i>La douleur aiguë et la douleur chronique : pour mieux comprendre, gérer et soulager</i> (DVD d'autoformation)	6	9
		Total = 543
<i>Cessation tabagique – une formation qui fait mouche</i> (mise à jour du manuel d'autoformation)	3	573
		Total = 1 943
<i>Code de déontologie : une ligne de conduite pour le pharmacien</i> (manuel d'autoformation distribué le 20 mars 2010)	3	21

STATISTIQUES

EFFECTIF PROFESSIONNEL AU 31 MARS 2010

Au 31 mars 2010, le Québec compte 7667 pharmaciens, soit une progression avoisinant les 3 %, comparativement à la hausse de 2,5 % observée pour le précédent exercice. Sans pour autant pallier la pénurie d'effectifs récurrente, ces données sont encourageantes.

Du point de vue de la répartition de nos effectifs par sexe, nous notons une féminisation toujours plus grande de la profession avec une progression d'un point de pourcentage (64,5 % en 2010 contre 63,5 % en 2009). Cette année encore, le nombre de pharmaciens de sexe masculin est en légère augmentation, même si le pourcentage est en baisse (tableau 7).

Au cours du dernier exercice, l'Ordre a délivré 321 nouveaux permis d'exercice, limité le droit d'exercice de deux membres et suspendu le droit d'exercice de deux autres membres. Cinq décisions de radiation ont été rendues, deux par le comité exécutif pour non-paiement de la prime d'assurance responsabilité professionnelle (FARPOPQ) et quatre par le conseil de discipline. Au 31 mars 2010, sept pharmaciens possèdent un permis temporaire et deux pharmaciens ont une limitation de leur droit d'exercice (tableau 2).

LES PHARMACIENS

Tableau 1
Effectifs des membres au 31 mars 2010

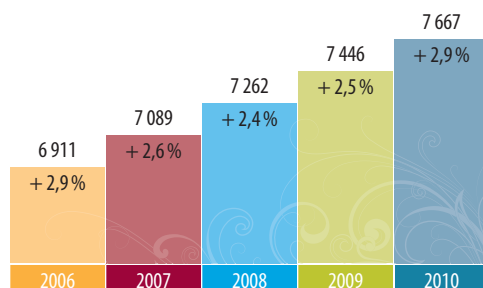


Tableau 2
Effectifs divers

	Femmes	Hommes	Total
Premières inscriptions	236	90	326
Inscriptions	123	22	145
Démissions	129	75	204
Retraits pour non-paiement	15	25	40
Décès	1	7	8
Radiations	4	1	5
Permis temporaires	5	2	7
Suspension du droit d'exercice	0	2	2
Limitation du droit d'exercice	1	1	2
Successions	0	0	0

Tableau 3
Répartition géographique des pharmaciens

	Région administrative	Nombre	% de l'effectif total
Région 1	Bas-Saint-Laurent	210	2,7
Région 2	Saguenay–Lac-Saint-Jean	274	3,6
Région 3	Capitale-Nationale	1 053	13,7
Région 4	Mauricie	255	3,3
Région 5	Estrie	265	3,5
Région 6	Montréal	2 147	28,0
Région 7	Outaouais	216	2,8
Région 8	Abitibi-Témiscamingue	115	1,5
Région 9	Côte-Nord	71	0,9
Région 10	Nord-du-Québec	18	0,2
Région 11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	90	1,2
Région 12	Chaudières-Appalaches	398	5,2
Région 13	Laval	361	4,7
Région 14	Lanaudière	336	4,4
Région 15	Laurentides	405	5,3
Région 16	Montérégie	1 192	15,6
Région 17	Centre-du-Québec	163	2,1
	Hors du Québec	98	1,3
	TOTAL	7 667	100

Tableau 4
Effectifs par milieu de pratique

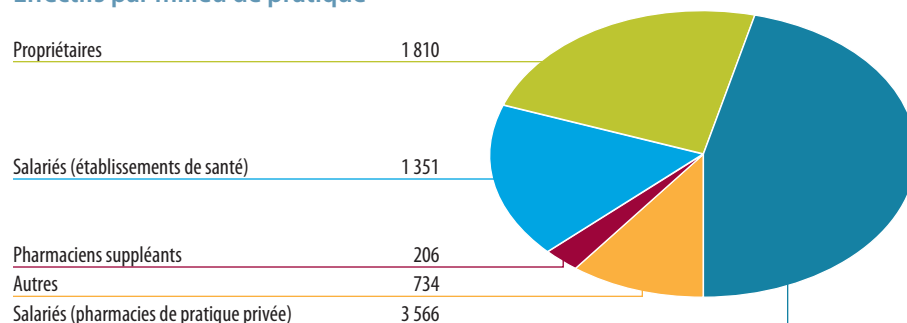


Tableau 5
Ventilation de la catégorie « Autres »

Type	Nombre
Industrie	216
Sans emploi	100
Gouvernement/organisme	111
Consultation/conseil	45
Enseignement	50
Cadre d'association	31
Autre profession	17
Retraité	71
Militaire	16
Maternité/maladie/études/autre	77
TOTAL	734

Tableau 6
Ventilation de la catégorie « Salariés » (établissements de santé)

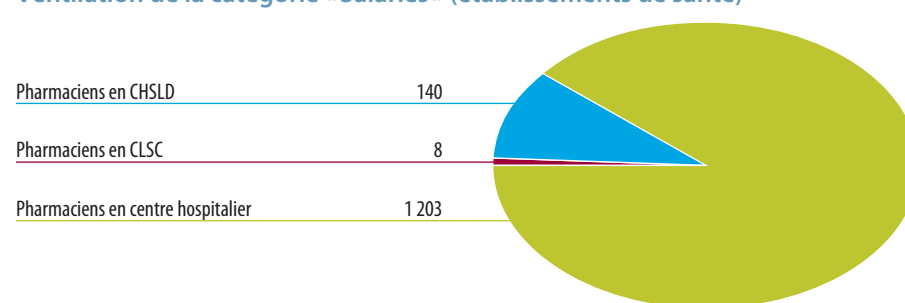


Tableau 7
Répartition des sexes par milieu de pratique

Statut	Femmes	%	Hommes	%	Total
Salariés (pharmacies de pratique privée)	2 537	71,1	1 029	28,9	3 566
Propriétaires	834	46,1	976	53,9	1 810
Salariés (établissements de santé)	1 036	76,7	315	23,3	1 351
Pharmaciens suppléants	86	41,7	120	58,3	206
Autres	450	61,3	284	38,7	734
TOTAL	4 943	64,5	2 724	35,5	7 667

Tableau 8
Âge moyen de l'effectif, par sexe et milieu de pratique

Statut	Femmes	Hommes
Salariés (pharmacies de pratique privée)	38,9	47,2
Propriétaires	42,8	46
Salariés (établissements de santé)	40,7	46,3
Pharmaciens suppléants	42,5	53,5
Autres	47,4	55,4

Cotisation

L'Ordre des pharmaciens du Québec comptait un seul type de membres lors de l'exercice 2009-2010, soit les membres réguliers, et leur cotisation annuelle s'élevait à 756 \$. L'Ordre a acquitté la cotisation pour les pharmaciens qui ont obtenu leur permis d'exercice depuis plus de 50 ans, mais les frais relatifs au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle étaient à leur charge. Au cours de la prochaine année, chaque membre devra acquitter la totalité des coûts de la cotisation à l'Ordre et au FARPOPOQ, et une cotisation réduite pour les pharmaciens retraités désirant demeurer inscrits au tableau sera disponible.

Montant des cotisations

2005-2006	591,50 \$
2006-2007	626 \$
2007-2008	668 \$
2008-2009	738 \$
2009-2010	756 \$

LES PHARMACIES DE PRATIQUE PRIVÉE

Tableau 1

Répartition géographique des pharmacies de pratique privée

	Région administrative	2009-2010	%	2008-2009
Région 1	Bas-Saint-Laurent	57	3,3	56
Région 2	Saguenay–Lac-Saint-Jean	73	4,2	73
Région 3	Capitale-Nationale	188	10,8	179
Région 4	Mauricie	57	3,3	57
Région 5	Estrie	57	3,3	57
Région 6	Montréal	430	24,7	431
Région 7	Outaouais	66	3,8	64
Région 8	Abitibi-Témiscamingue	29	1,7	30
Région 9	Côte-Nord	15	0,9	15
Région 10	Nord-du-Québec	4	0,2	3
Région 11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	27	1,6	27
Région 12	Chaudières-Appalaches	110	6,3	106
Région 13	Laval	80	4,6	78
Région 14	Lanaudière	95	5,5	87
Région 15	Laurentides	113	6,5	112
Région 16	Montréal	287	16,5	276
Région 17	Centre-du-Québec	49	2,8	48
TOTAL		1 737	100 %	1 699

Tableau 2

Évolution du nombre de pharmacies de pratique privée

2005-2006	1 637
2006-2007	1 636
2007-2008	1 669
2008-2009	1 699
2009-2010	1 737

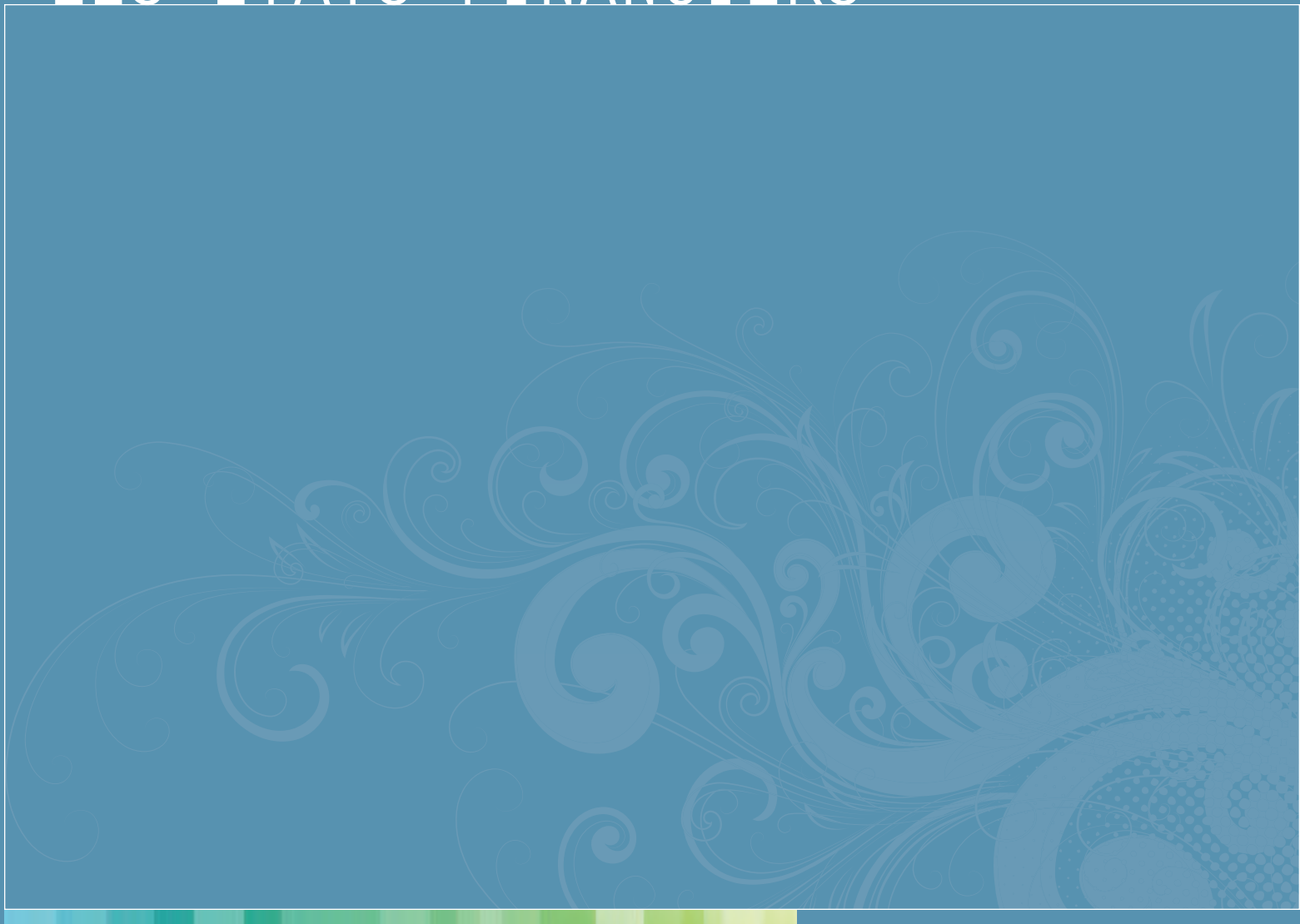
Tableau 3

Nombre de membres par type de sociétés

Un règlement sur l'exercice de la pharmacie en société est en vigueur depuis 2008.

SENCRL	10
SPA	599

LES ÉTATS FINANCIERS



RAPPORT

DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de l'Ordre des pharmaciens du Québec

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des pharmaciens du Québec au 31 mars 2010 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des pharmaciens du Québec au 31 mars 2010 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Serge Beauchamp, C. P. A.



Montréal, le 11 mai 2010

Par Serge Beauchamp, comptable agréé auditeur



ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC
RÉSULTATS / EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

	2010 \$	2009 \$
PRODUITS		
Cotisations des membres	5 609 835	5 309 972
Revenus d'opération - annexe A	537 260	828 902
	6 147 095	6 138 874
CHARGES		
Conseil d'administration et comité exécutif - annexe B	471 592	514 508
Comités et groupes de travail - annexe C	224 988	217 104
Secrétariat général - annexe D	1 935 338	1 780 442
Services professionnels - annexe D	1 560 622	1 353 700
Admission et perfectionnement - annexe E	514 735	502 458
Direction des enquêtes - annexe E	1 060 677	992 891
Dépenses non récurrentes - annexe F	225 742	232 981
	5 993 694	5 594 084
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT PRODUITS FINANCIERS	153 401	544 790
PRODUITS FINANCIERS		
Revenus d'intérêts	129 595	198 263
Gain (perte) sur la cession de placements	(2 235)	4 037
	127 360	202 300
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	280 761	747 090

ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC
BILAN / 31 MARS 2010

	2010 \$	2009 \$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	155 750	762 300
Dépôt à terme - note 4	6 730 000	5 737 000
Débiteurs - note 5	104 542	110 938
Stocks	12 688	9 782
Frais payés d'avance	81 238	77 631
Placements réalisables au cours du prochain exercice - note 6	590 286	197 629
	7 674 504	6 895 280
PLACEMENTS - note 6	2 349 174	2 242 826
IMMOBILISATIONS - note 7	960 354	1 042 897
	10 984 032	10 181 003
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs - note 9	1 492 483	1 341 518
Cotisations perçues d'avance	5 124 145	4 743 144
	6 616 628	6 084 662
ACTIFS NETS		
INVESTIS EN IMMOBILISATIONS	960 354	1 042 897
NON AFFECTÉS	1 726 687	2 816 758
GREVÉS D'AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE - note 10	1 603 375	150 000
CUMUL DES GAINS LATENTS SUR LES PLACEMENTS DISPONIBLES À LA VENTE - note 3	76 988	86 686
	4 367 404	4 096 341
	10 984 032	10 181 003

Au nom du conseil,



Diane Lamarre, administratrice



Jean-François Guévin, administrateur

ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS / EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

2010	Investis en immobilisations	Grevés d'affectation d'origine interne (note 10)	Non affectés	Total
	\$	\$	\$	\$
SOLDE D'OUVERTURE	1 042 897	150 000	2 816 758	4 009 655
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(149 735)	1 453 375	(1 022 879)	280 761
Investissement en immobilisations	67 192	-	(67 192)	-
SOLDE À LA FIN	960 354	1 603 375	1 726 687	4 290 416

2009	Investis en immobilisations	Grevés d'affectation d'origine interne (note 10)	Non affectés	Total
	\$	\$	\$	\$
SOLDE D'OUVERTURE	695 855	150 000	2 416 710	3 262 565
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(145 979)	-	893 069	747 090
Investissement en immobilisations	493 021	-	(493 021)	-
SOLDE À LA FIN	1 042 897	150 000	2 816 758	4 009 655

ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE / EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

	2010 \$	2009 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	280 761	747 090
Dotation à l'amortissement des immobilisations	149 735	145 979
Perte (gain) sur la cession de placements	2 235	(4 037)
	432 731	889 032
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	531 849	418 601
	964 580	1 307 633
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(620 938)	(1 422 624)
Produit de la cession de placements	110 000	297 687
Encaissement de dépôts à terme	3 800 000	1 050 000
Acquisition d'immobilisations	(67 192)	(493 021)
Frais reportés	-	5 483
	3 221 870	(562 475)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	4 186 450	745 158
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	2 699 300	1 954 142
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	6 885 750	2 699 300

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et des dépôts à terme dont les échéances sont inférieures à trois mois ou encaissables en tout temps si l'échéance dépasse trois mois.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE		
INTÉRÊTS REÇUS	129 342	227 784

NOTES

AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2010

1 STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre est constitué en vertu du *Code des professions* sanctionné par l'Assemblée nationale du Québec. Il est considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal. Sa principale activité consiste à assurer la protection du public en régissant la pratique professionnelle de ses membres.

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux bénéfices de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

b) Comptabilisation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si la réception est raisonnablement assurée.

Les produits tirés des cotisations sont comptabilisés au cours de la période couverte qui coïncide avec la fin d'exercice et les autres produits, lorsque les services sont rendus.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés sur la base d'exercice.

c) Imputation des dépenses

Les dépenses directement reliées à une activité sont imputées à cette activité et les frais généraux sont répartis en fonction des charges encourues.

d) Stocks

Les stocks de matériel d'affichage du code médicament sont évalués au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. Le coût des stocks est établi selon la méthode du premier entré, premier sorti. La valeur de réalisation nette correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires, moins les charges de vente variables qui s'appliquent.

e) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode et les taux indiqués ci-dessous :

	Méthode	Taux (%)
Immeubles en copropriété	Linéaire	2,50
Améliorations locatives	Linéaire	10,00
Mobilier et équipement de bureau	Linéaire	20,00
Équipement informatique	Linéaire	33,33

f) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont les échéances sont inférieures à trois mois ou encaissables en tout temps si l'échéance dépasse trois mois. De plus, les dépôts à terme que l'entité ne peut utiliser pour les opérations courantes, parce qu'ils sont affectés à des garanties, ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

g) Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

h) Instruments financiers

Les instruments financiers sont classés dans l'une des catégories suivantes. L'évaluation initiale de tous les instruments financiers s'effectue à la juste valeur. Par la suite, les modes d'évaluation ultérieure sont présentés dans le tableau qui apparaît à la page suivante.

ACTIFS/PASSIFS FINANCIERS	Catégories	Évaluations
Encaisse et dépôts à terme	Détenus à des fins de transactions	Juste valeur
Débiteurs	Prêts et créances	Coût après amortissement
Placements	Disponibles à la vente	Juste valeur
Fournisseurs et cotisations perçues d'avance	Autres passifs financiers	Coût après amortissement

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur de chaque catégorie d'actifs et passifs financiers.

i) **Encaisse, dépôts à terme, débiteurs, fournisseurs et cotisations perçues d'avance**
La valeur comptable de chaque élément correspond approximativement à sa juste valeur en raison de l'échéance prochaine de ces instruments financiers.

ii) **Placements**
Les placements sont classés comme actifs financiers disponibles à la vente. Ces actifs sont évalués à leur juste valeur. La juste valeur des placements est déterminée selon la valeur du marché.

iii) **Coûts de transaction**
Les coûts de transaction liés aux actifs et aux passifs financiers détenus à des fins de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux prêts et créances et aux autres passifs financiers sont considérés dans la valeur comptable de l'actif et du passif et sont ensuite amortis sur la durée de vie prévue de l'instrument moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transaction liés aux actifs disponibles à la vente sont capitalisés lors de la comptabilisation initiale et ensuite transférés à l'état de l'évolution des actifs nets.

3 CUMUL DES GAINS LATENTS SUR LES PLACEMENTS DISPONIBLES À LA VENTE

	2010	2009
	\$	\$
Gains latents sur les placements disponibles à la vente au début	86 686	34 788
Pertes (gains) matérialisés sur les placements disponibles à la vente inclus dans les résultats nets	1 330	(8 267)
Variation des gains (pertes) latents sur les placements disponibles à la vente	(11 028)	60 165
	76 988	86 686

4 DÉPÔTS À TERME

	2010	2009
	\$	\$
Dépôts à terme aux taux variant de 0,85 % à 1,0 %, dont les échéances s'étalent d'octobre 2012 à mars 2013, encaissables en tout temps	6 730 000	5 737 000

5 DÉBITEURS

	2010	2009
	\$	\$
Comptes à recevoir - autres	46 708	23 664
Intérêts courus	38 444	27 641
Discipline et poursuites	9 961	34 659
Dû par le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des pharmaciens du Québec	-	23 774
Subvention	9 429	1 200
	104 542	110 938

6 PLACEMENTS

a) Justes valeurs, coûts et gains non réalisés :

2010	Juste valeur	Coût	Gain (perte) non réalisé(e)
	\$	\$	\$
Fonds marché monétaire	50 312	50 526	(214)
Obligations provinciales et municipales, taux variant de 1,5 % à 5,375 %, dont les échéances s'étalent d'avril 2010 à décembre 2016	2 889 148	2 811 946	77 202
	2 939 460	2 862 472	76 988
Portion réalisable au cours du prochain exercice	590 286	585 429	4 857
	2 349 174	2 277 043	72 131

2009

	Juste valeur	Coût	Gain non réalisé
	\$	\$	\$
Obligations provinciales et municipales, taux variant de 2,0 % à 5,5 %, dont les échéances s'étalent de juin 2009 à décembre 2016	2 440 455	2 353 769	86 686
Portion réalisable au cours du prochain exercice	197 629	197 411	218
	2 242 826	2 156 358	86 468

b) Échéancier au 31 mars 2010 :

	Un an et moins	Plus d'un an à trois ans	Trois à cinq ans	Plus de cinq ans	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$	\$
Obligations	539 974	1 040 335	1 041 779	267 060	2 889 148
	%	%	%	%	%
	19	36	36	9	100

7 IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur Nette
	2010	2010	2010	2009
	\$	\$	\$	\$
Immeubles en copropriété	788 597	310 903	477 694	497 409
Améliorations locatives	359 809	62 598	297 211	330 178
Mobilier et équipement de bureau	561 725	443 361	118 364	147 712
Équipement informatique	344 527	277 442	67 085	67 598
	2 054 658	1 094 304	960 354	1 042 897

La valeur foncière des immeubles en copropriété pour l'année 2010 s'élève à 1 102 000 \$.

8 EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt bancaire, mis à la disposition de l'Ordre, pour un montant maximum de 50 000 \$, au taux de 1 % en sus du taux préférentiel, renouvelable annuellement, a été contracté sans garantie spécifique.

9 CRÉDITEURS

	2010	2009
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	372 424	309 359
Dû à l'Office des professions	154 641	167 516
Salaires et retenues à la source	335 129	350 752
Taxes de vente	583 289	503 853
Revenus perçus d'avance	47 000	10 038
	1 492 483	1 341 518

10 GREVÉS D'AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

Le Conseil d'administration de l'Ordre a résolu de réserver à même le solde des surplus non affectés les sommes suivantes :

- 150 000 \$ pour un projet à venir de collaboration à des recherches sur l'inspection professionnelle avec l'Université McGill (Clinical & Health Informatics Research Group). Au cours de l'exercice, un montant de 46 625 \$ a été engagé dans ce projet. Au 31 mars 2010, le solde des fonds affectés à ce projet est de 103 375 \$.
- 300 000 \$ pour les projets de développement.
- 1 200 000 \$ pour l'acquisition et améliorations d'immeubles en copropriété et la réfection des locaux existants.

Note : L'Ordre a signé une promesse d'achat de deux locaux en copropriété au 266, rue Notre-Dame pour la somme de 920 000 \$. Cette promesse d'achat a été acceptée le 5 mai 2010 sous certaines conditions.

11 ENGAGEMENTS

- a) Au 31 mars 2010, le solde des engagements contractuels, en vertu de baux, s'établit à 429 300 \$. Les loyers minimums des cinq prochains exercices sont les suivants :

	2011	2012	2013	2014	2015
	\$	\$	\$	\$	\$
	48 400	48 400	48 400	52 900	54 400

- b) Au 31 mars 2010, le solde de l'engagement contractuel, en vertu d'une entente de services, s'établit à 15 500 \$. Les loyers minimums des trois prochains exercices sont les suivants :

	2011	2012	2013
	\$	\$	\$
	6 000	6 000	3 500

- c) Au cours de l'exercice précédent, l'Ordre a signé un protocole d'entente avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec. Cette entente a pour objet l'élaboration d'un programme de formation d'appoint en pharmacie en collaboration avec l'Université de Montréal. Le ministère s'est engagé à verser à l'Ordre une contribution de 1 052 000 \$ pour l'élaboration de ce programme. Cette entente prend fin le 1^{er} février 2012.

Le coût total du projet est estimé à 1 100 000 \$.

12 COMPENSATION POUR COTISATIONS FISCALES SUPPLÉMENTAIRES

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2007, la politique de rémunération de l'Ordre a fait l'objet d'une vérification par les autorités fiscales. Conséquemment, certains membres du Conseil d'administration de l'Ordre et des divers Comités ont été imposés à titre personnel, sur les frais de déplacements reçus en 2004, 2005 et 2006.

L'Ordre a pris des dispositions de manière à ce que cette situation ne se reproduise plus et, par souci d'équité, a décidé de prendre à sa charge les réclamations des deux gouvernements. À ce jour, l'Ordre n'a reçu aucune réclamation. Le montant provisionné de 56 200 \$ inclus dans les créanciers au 31 mars 2009 a été renversé au 31 mars 2010.

13 POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

L'Ordre, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan, soit le 31 mars 2010.

Risque de crédit

En règle générale, la valeur comptable au bilan des actifs financiers de l'Ordre exposés au risque de crédit, après déduction des provisions applicables pour pertes, représente le montant maximum du risque de crédit auquel l'Ordre est exposé.

Le risque de crédit de l'Ordre provient principalement des débiteurs. L'Ordre n'exige pas de garantie de ses membres. De plus, le solde des débiteurs est géré et analysé de façon continue et, de ce fait, l'exposition de l'Ordre aux créances douteuses n'est pas importante.

Risque de taux d'intérêts

L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêts en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

14 POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GESTION DU CAPITAL

En matière de gestion du capital, les objectifs de l'Ordre sont les suivants :

- Préserver sa capacité à poursuivre ses activités
- Acquitter ses obligations financières

L'Ordre gère son capital principalement par la facturation de cotisations aux membres. De plus, une part importante de la gestion de son capital consiste en la fourniture de services aux membres.

L'Ordre gère plusieurs subventions pour lesquelles il existe des affectations d'origine externes précisant les conditions à respecter pour utiliser ces ressources financières. L'Ordre s'est conformé aux exigences de ces apports affectés.

15 CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice 2009 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2010.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

	2010	2009
REVENUS D'OPÉRATION	\$	\$
Inscriptions et droits d'admission	145 840	137 315
Envois postaux	84 564	80 812
Charges administratives - corporations	78 450	121 100
Formation continue	76 233	161 291
Amendes disciplinaires	75 500	149 900
Autres	26 104	24 770
Code médicament	25 677	24 292
Dépenses disciplinaires	24 892	57 055
Poursuites - exercice illégal	-	72 367
	537 260	828 902

ANNEXE A

	2010	2009
CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMITÉ EXÉCUTIF	\$	\$
CONSEIL D'ADMINISTRATION		
Jetons de présence	119 555	112 142
Frais de voyages, de déplacements et de représentation	46 338	38 182
Élections	26 901	861
Frais de réunions	14 996	17 376
Honoraires - conseillers légaux	-	13 177
COMITÉ EXÉCUTIF		
Salaires et jetons de présence		
Président(e)	124 868	124 818
Premier vice-président	4 760	6 878
Second vice-président	6 492	3 558
Trésorier	5 753	4 309
Administrateur nommé	4 802	6 095
Avantages sociaux	10 646	9 071
Frais de voyages, de déplacements et de représentation	27 782	54 707
Frais de congrès hors Québec	5 807	6 955
	398 700	398 129
Assurance responsabilité	43 430	40 223
Radiation de la compensation pour les cotisations fiscales supplémentaires - note 12	(42 150)	-
	399 980	438 352
Quote-part des frais généraux	71 612	76 156
	471 592	514 508

ANNEXE B

	2010	2009
COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL	\$	\$
COMITÉS OBLIGATOIRES		
Inspection professionnelle	37 820	39 259
Discipline	31 553	32 083
Admission à la pratique professionnelle	12 897	11 455
Révision des demandes d'équivalence	2 063	-
Révision des plaintes	1 072	4 085
Enquêtes et contrôles	878	1 688
	86 283	88 570
COMITÉS FACULTATIFS		
Pharmaceutiques		
Veille - nouvelles technologies	17 805	-
AD-HOC	14 709	202
Implantation art. 17 - Loi 90	4 476	23 549
Règlement - exercice en société	3 417	-
Louis-Hébert	327	400
OPQ - CMQ	-	1 910
	40 734	26 061
Gestion		
Gouvernance	14 970	19 131
Vérification et éthique	6 121	3 318
Rendement et évaluation	2 254	1 265
	23 345	23 714
	64 079	49 775
GROUPES DE TRAVAIL		
Magistrales	20 286	23 459
Régionaux - services pharmaceutiques	11 109	-
Enquêtes de compétences	7 159	-
AD-HOC	3 411	7 685
Circuit du médicament	-	3 238
Divers	-	1 457
	41 965	35 839
	192 327	174 184
Avantages sociaux - comités et groupes de travail	10 905	9 073
Radiation de la compensation pour les cotisations fiscales supplémentaires - note 12	(14 050)	-
	189 182	183 257
Quote-part des frais généraux	35 806	33 847
	224 988	217 104

ANNEXE C

	2010	2009
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL	\$	\$
Salaires	1 259 498	1 161 129
Honoraires - conseillers légaux	126 165	99 902
Cotisation - ANORP	75 000	75 000
Communications	70 343	52 563
Honoraires professionnels - autres	54 800	24 394
Frais de voyages, de déplacements et de représentation	25 829	29 637
Frais inhérents au code médicament	14 479	10 930
Formation	13 900	12 297
Frais de publication	13 440	28 820
Mobilité de la main-d'œuvre	4 866	34 994
Subvention - mobilité de la main-d'œuvre	(9 429)	(20 000)
	1 648 891	1 509 666
Quote-part des frais généraux	286 447	270 776
	1 935 338	1 780 442
	2010	2009
SERVICES PROFESSIONNELS	\$	\$
Salaires	1 088 277	906 663
Inspecteurs - externes	119 493	105 511
Frais inhérents aux inspections professionnelles	100 215	108 275
Formation	13 808	9 543
Honoraires - conseillers légaux	6 091	20 626
	1 327 884	1 150 618
Quote-part des frais généraux	232 738	203 082
	1 560 622	1 353 700

ANNEXE D

	2010	2009
ADMISSION ET PERFECTIONNEMENT	\$	\$
Salaires	400 282	385 138
Évaluation de stages	25 833	29 277
Frais inhérents au développement professionnel	6 383	10 854
Formation	1 674	1 033
	434 172	426 302
Quote-part des frais généraux	80 563	76 156
	514 735	502 458

	2010	2009
DIRECTION DES ENQUÊTES	\$	\$
Salaires	611 204	568 890
Honoraires - conseillers légaux	249 487	235 173
Frais de cours	26 597	20 531
Frais inhérents - direction des enquêtes	8 033	7 866
Formation	2 699	2 934
Frais d'enquêtes	1 531	4 318
Honoraires - enquêteurs	-	867
	899 551	840 579
Quote-part des frais généraux	161 126	152 312
	1 060 677	992 891

ANNEXE E

	2010	2009
DÉPENSES NON RÉCURRENTES	\$	\$
PROJETS - SECÉTARIAT GÉNÉRAL		
Plan de communication	87 977	-
Politique d'archivage	9 226	1 100
Algorithme des appels téléphoniques	5 290	-
Outil - prévention erreurs médicales	2 050	380
Développement du personnel de soutien en pharmacie	300	1 441
Planification stratégique	-	54 513
Tournée d'information - code de déontologie	-	17 915
	104 843	75 349
PROJETS - SERVICES PROFESSIONNELS		
Mandat de recherche	46 625	153
Planification stratégique et révision des processus	-	35 896
	46 625	36 049
PROJETS - ADMISSION ET PERFECTIONNEMENT		
Manuel d'autoapprentissage - code de déontologie	36 026	29 848
Tournée - suivi pharmacie et données de laboratoires	15 522	-
Formation - Cessation du tabagisme	10 587	1 200
Formation - Gestion de la douleur et des opioïdes	2 915	64 445
Formation - Anticoagulothérapie	-	33 916
Formation - Contraception hormonale	-	6 545
Législation et éthique formation - site Internet	-	5 483
Subventions (formations)	(17 630)	(53 700)
	47 420	87 737
	198 888	199 135
Quote-part des frais généraux	26 854	33 846
	225 742	232 981

ANNEXE F

	2010	2009
FRAIS GÉNÉRAUX	\$	\$
Dotation à l'amortissement des immobilisations	149 735	145 979
Frais de poste	103 843	98 576
Entretien et réparations et services publics	100 282	100 332
Honoraires - services informatiques	87 426	50 878
Intranet	70 557	63 600
Fournitures de bureau	63 118	49 277
Taxes et permis	61 010	47 700
Télécommunications	46 726	40 611
Loyer - bureau et entrepôt	41 500	28 921
Papeterie	38 973	37 261
Entretien - équipement	27 934	26 116
Améliorations du site Internet	24 834	26 739
Cotisation - C.I.Q.	21 719	21 059
Assurances	15 473	13 242
Frais de réunions	11 570	10 402
Documentation	11 013	10 706
Honoraires de vérification	9 808	20 320
Charges diverses	5 371	7 863
Primes d'assurance responsabilité professionnelle pour les cinquantenaires	2 915	25 580
Intérêts et frais bancaires	1 339	1 287
Mauvaises créances	-	14 165
Honoraires de numérisation	-	3 264
Location - équipement	-	2 297
	895 146	846 175

ANNEXE G

	2010	2009
RÉPARTITION DES FRAIS GÉNÉRAUX	%	%
Ils sont répartis entre les différents services en fonction des charges encourues :		
Conseil d'administration de l'Ordre et comité exécutif	8	9
Comités et groupes de travail	4	4
Secrétariat général	32	32
Services professionnels	26	24
Admission et perfectionnement	9	9
Direction des enquêtes	18	18
Dépenses non récurrentes	3	4
	100	100

ANNEXE H

LE FARPOPO

Fonds d'assurance responsabilité
professionnelle de l'Ordre des
pharmaciens du Québec

RAPPORT ANNUEL
2009

RAPPORT ANNUEL 2009

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FARPOPQ 2009



Jacques Gagné
Président



Gaétan St-Yves
Vice-président



Richard Bastien
Secrétaire-trésorier



Pierre Ducharme
Administrateur



Claire Pagé
Administratrice



Louise Sanscartier
Administratrice



Patrick Ouellet
Administrateur

Faits saillants

Augmentation des primes nettes	14 %
Provenance	
Hausse de prime	6 %
Nombre d'assurés	2 %
Primes sociétés	4,5 %
Assurance excédentaire	1,5 %
Augmentation des sinistres encourus	14 %
Augmentation des frais d'opération	2 %
Rendement sur les actifs	13 %
Croissance des actifs	16 %
Actifs totaux	9,5 M \$

L'année 2009 s'est avérée fort positive à plusieurs égards :

- participation de plus de 2000 pharmaciens à l'offre d'assurance excédentaire introduite cette année;
- correction positive importante des marchés financiers;
- accroissement des actifs, qui avaient été une source de préoccupation à la suite de la baisse des marchés en 2008 et au premier trimestre 2009.

Ces résultats positifs voilent partiellement une tendance de fond : la croissance des réclamations. En effet, nous assistons, cette année encore, à une augmentation du nombre d'avis de réclamation ainsi que des montants d'indemnité.

Dans l'ensemble, le Fonds d'assurance est en bonne santé financière et rencontre des standards élevés de solvabilité et de gouvernance.



**Fonds d'assurance
responsabilité professionnelle de
l'Ordre des pharmaciens du Québec**

OPÉRATIONS D'ASSURANCE

Au 31 décembre 2009, le Fonds assurait 7645 membres de l'Ordre et 360 sociétés à responsabilité limitée. Tel que mentionné précédemment, l'introduction de l'assurance excédentaire s'est avérée un vif succès en permettant à plus de 2000 pharmaciens de combler leur besoin de couverture d'assurance. Naturellement, compte tenu des limites élargies, nous avons revu nos ententes de réassurance afin de limiter les risques financiers que les actifs du Fonds pourraient encourir, tout en conservant la gestion des réclamations.

Les réclamations poursuivent leur rythme de croissance. Alors que nous maintenions au cours des dernières années un nombre relativement stable d'avis de réclamations, nous avons connu en 2009 une hausse de 22 % du nombre d'avis. Exprimées en dollars, nos attentes de réclamations ont grimpé de 14 % cette année.

Conséquemment, nous poursuivons la publication de nos bulletins d'information afin de sensibiliser les pharmaciens aux multiples facettes des incidents et accidents rapportés.

Au chapitre des frais d'opération, l'augmentation a été de 2,2 % par rapport à l'an dernier. Nous avons concentré nos efforts sur l'accessibilité et la qualité des services offerts à nos assurés. À ce propos, nous avons une nouvelle fois obtenu des résultats probants de satisfaction des pharmaciens ayant eu recours à notre service de réclamations : 100 % des répondants se sont déclarés satisfaits ou très satisfaits des services rendus (116 répondants sur 178 sollicités pour un taux de réponse de 65 %).

PLACEMENTS

Quant au rendement sur les placements, la forte reprise des marchés boursiers a permis de récupérer une bonne partie des baisses subies en 2008 et au cours du premier trimestre 2009. Conformément à notre politique de placement, les actifs appariant nos engagements sont investis en obligations très sécuritaires (cote A et plus) et d'une durée équivalente aux flux de trésorerie attendus quant aux réclamations en suspens, c'est-à-dire à relativement court terme. Ces actifs ont produit un rendement de 3 %. Quant au fonds de surplus, la partie obligataire a réalisé un rendement de 7 % et les actions, un rendement de 33 % pour une croissance globale de 20 %. Ces actifs, ayant un horizon de placement à plus long terme, ont produit un rendement qui se compare avantageusement à d'autres gestionnaires de portefeuille à long terme.

Enfin, l'année s'est soldée par un excédent net de 358 000 \$, en hausse par rapport à 2008, permettant ainsi, avec les rendements obtenus sur les placements, de ramener le niveau de surplus à 5,4 millions \$, soit l'équivalent des surplus du Fonds en 2004.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration et ses comités ont tenu 14 réunions au cours de l'année. Ce sont surtout les nouvelles lignes directrices de l'Autorité des marchés financiers (AMF) qui ont retenu l'attention du Conseil : gouvernance, gestion intégrée des risques, conformité, impartition, plan de continuité des affaires et politique de placement ont nécessité de la part du Conseil et de la direction beaucoup de rigueur et d'attention à l'élaboration de politiques conformes aux attentes de l'AMF.

ORIENTATION ET PRIORITÉS

Service de qualité et efficace va de pair avec des normes de solvabilité élevées : ces objectifs seront au cœur des activités qui seront menées par le Fonds. Nous solliciterons l'avis des pharmaciens sur les améliorations à apporter à notre offre de services et continuerons à les sensibiliser aux diverses circonstances entourant les incidents qui nous sont rapportés.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier les membres du Conseil d'administration pour leur dévouement et leur implication à la bonne gouvernance du Fonds. Nous remercions particulièrement M. Richard Blais qui a terminé son mandat d'administrateur cette année. M. Blais a toujours été un fervent défenseur de l'amélioration des services offerts par le Fonds. Nous saluons l'arrivée de M. Patrick Ouellet qui apportera un éclairage nouveau au Conseil d'administration.

Nous ne pouvons passer sous silence les efforts de l'équipe de la permanence qui, par son dévouement, permet d'atteindre cette qualité et cette efficacité de service, marque d'appréciation que vous nous avez encore une fois cette année manifestée.



Jacques Gagné
Président



Marcel Gagné
Directeur général

ÉTATS FINANCIERS

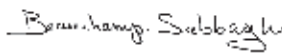
RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au Conseil d'administration du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des pharmaciens du Québec

Nous avons vérifié le bilan du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des pharmaciens du Québec au 31 décembre 2009 ainsi que les états des résultats, de l'excédent de l'actif sur le passif et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds d'assurance. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds d'assurance au 31 décembre 2009 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Montréal, le 10 février 2010



Par Serge Beauchamp, comptable agréé auditeur

CERTIFICAT DE L'ACTUAIRE

J'ai évalué le passif des polices dans le bilan du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des pharmaciens du Québec au 31 décembre 2009 et sa variation dans l'état des résultats pour l'année terminée à cette date conformément à la pratique actuarielle reconnue, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

À mon avis, les données utilisées dans le cadre de l'évaluation de ces provisions sont fiables et suffisantes. J'ai vérifié la concordance des données d'évaluation avec les documents financiers du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des pharmaciens du Québec.

Voici les résultats de mon évaluation ainsi que les montants figurant dans l'état annuel :

Passif des sinistres au 31 décembre 2009

	Montants inscrits à l'état annuel (col. 1)	Estimation de l'actuaire (col. 2)
	(000 \$)	(000 \$)
Sinistres et frais de règlements non payés directs	3 389	3 389
Sinistres et frais de règlements non payés acceptés	-	-
Sinistres et frais de règlement non payés bruts [1 + 2]	3 389	3 389
Sommes à recouvrer des réassureurs	-	-
Autres sommes à recouvrer	-	-
Autres éléments de passif nets	-	-
Sinistres et frais de règlement non payés nets	3 389	3 389

Passif des primes au 31 décembre 2009

	Montants inscrits à l'état annuel (col. 1)	Estimation de l'actuaire (col. 2)
	(000 \$)	(000 \$)
Passif des primes non gagnées brut	-	578
Passif des primes non gagnées net	-	511
Primes non gagnées brutes	578	-
Primes non gagnées nettes	511	-
Insuffisance de primes	0	-
Autres éléments de passif net	-	-
Frais d'acquisition reportés	-	-
Maximum de frais d'acquisition pouvant être reportés	-	-
Commissions non gagnées	-	-

À mon avis, le montant du passif des polices constitue une provision appropriée à l'égard des obligations envers les titulaires de polices. De plus, les résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers.

Brossard, 11 février 2010



Martin Cauchon, fca, fcas

FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC

RÉSULTATS / EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009

	2009 \$	2008 \$
ACTIVITÉS D'ASSURANCE		
Primes souscrites	2 265 690	1 800 002
Réassurance cédée	(269 565)	(73 000)
Primes nettes souscrites	1 996 125	1 727 002
Variation des primes nettes non acquises	(67 022)	(35 974)
Primes nettes gagnées	1 929 103	1 691 028
Sinistres et frais de règlement - note 9	1 135 803	996 224
Frais généraux d'exploitation - annexe A	741 148	725 072
Total des sinistres et des frais	1 876 951	1 721 296
SURPLUS (DÉFICIT) TECHNIQUE	52 152	(30 268)
ACTIVITÉS DE PLACEMENTS		
Intérêts et dividendes	268 762	281 433
Dotations à l'amortissement - primes sur obligations	(5 461)	(2 916)
Gain sur la cession d'actifs disponibles à la vente	42 592	50 438
	305 893	328 955
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES DE L'EXERCICE	358 045	298 687

FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC

BILAN / 31 DÉCEMBRE 2009

	2009 \$	2008 \$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	121 778	119 349
Dépôt à terme - note 6	950 000	450 000
Primes à recevoir	5 355	4 438
Taxes de vente à recevoir	13 972	7 399
Intérêts courus et dividendes à recevoir	16 800	31 973
Frais payés d'avance	10 457	10 457
	1 118 362	623 616
PLACEMENTS - note 7	8 336 589	7 480 365
IMMOBILISATIONS CORPORELLES - note 8	31 526	44 267
	9 486 477	8 148 248
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Fournisseurs et frais courus	147 263	139 812
Primes nettes non gagnées	510 704	443 682
Sinistres non réglés et frais de règlement - note 9	3 389 184	2 999 657
	4 047 151	3 583 151
CAPITAUX PROPRES		
EXCÉDENT DE L'ACTIF SUR LE PASSIF	5 733 714	5 375 669
CUMUL DES PERTES LATENTES SUR LES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE - note 9	(294 388)	(810 572)
	5 439 326	4 565 097
	9 486 477	8 148 248

Au nom du conseil,



Jacques Gagné, administrateur



Gaétan St-Yves, administrateur

FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC

EXCÉDENT DE L'ACTIF SUR LE PASSIF / EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009

	2009	2008
	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	5 375 669	5 076 982
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	358 045	298 687
SOLDE À LA FIN	5 733 714	5 375 669

FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE / EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009

	2009	2008
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	358 045	298 687
Dotation à l'amortissement - immobilisations corporelles	12 741	14 360
Gain sur la cession de placements	(42 592)	(50 438)
Dotation à l'amortissement - primes sur obligations	5 461	2 916
	333 655	265 525
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	471 683	216 989
	805 338	482 514
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT		
Acquisition de placements	(5 107 779)	(4 862 776)
Produit de la cession de placements	4 804 870	4 258 365
Acquisition d'immobilisations corporelles	—	(1 305)
	(302 909)	(605 716)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	502 429	(123 202)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	569 349	692 551
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	1 071 778	569 349

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et du dépôt à terme.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
INTÉRÊTS PERÇUS	221 135	260 750
DIVIDENDES PERÇUS	103 510	68 866

NOTES

AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2009

1 STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le 31 août 2000, l'Ordre des pharmaciens du Québec, organisme sans but lucratif, a constitué le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des pharmaciens du Québec (Fonds) régi par la *Loi sur les assurances*. L'actif du Fonds d'assurance constitue un patrimoine distinct des autres actifs de la corporation professionnelle, et a pour mission d'assurer la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des pharmaciens du Québec.

Les primes imputées aux titulaires de polices devraient couvrir les frais de souscription et les sinistres dont le règlement pourrait prendre un certain nombre d'années. Les risques d'affaires du Fonds d'assurance résident dans l'établissement des primes, le règlement des sinistres, l'estimation des coûts liés aux sinistres et la gestion des placements. Les lignes directrices et les pratiques à l'égard des activités liées à la souscription, aux sinistres et aux placements sont conçues pour contrôler l'exposition aux risques.

Pour réduire davantage le risque de souscription, le Fonds achète de la réassurance pour partager une partie des risques initialement acceptés à l'émission des primes. Cette réassurance, toutefois, ne dégage pas le Fonds de son obligation première envers les titulaires de polices. Si un réassureur est incapable de respecter ses obligations en vertu des ententes de réassurance, le Fonds sera responsable envers ses titulaires de polices des montants irrécouvrables.

2 LE RÔLE DE L'ACTUAIRE ET DES VÉRIFICATEURS

L'actuaire est nommé par le Conseil d'administration (CA) du Fonds. Pour la préparation des états financiers, l'actuaire doit effectuer une évaluation du passif des polices et en rendre compte au CA du Fonds. L'évaluation est effectuée conformément à la pratique actuarielle reconnue et aux exigences réglementaires. L'évaluation comprend le passif des polices ainsi que toute autre question précisée dans toute directive que peut faire l'Autorité des marchés financiers. Le passif des polices comprend une provision pour sinistres non payés et frais de règlement. Lorsque l'actuaire évalue le passif de ces événements futurs éventuels qui, de par leur nature, sont fondamentalement variables, il établit des hypothèses sur les futurs taux de fréquence et de gravité des sinistres, l'inflation, le recouvrement de réassurance, les frais et autres éventualités, en tenant compte de la situation du Fonds et de la nature des polices d'assurance.

Comme l'évaluation est nécessairement fondée sur des estimations, les valeurs finales peuvent être très différentes des estimations.

Par ailleurs, l'actuaire utilise l'information de gestion fournie par le Fonds et vérifie les données sous-jacentes utilisées dans l'évaluation en se fondant sur le travail des vérificateurs externes. Le rapport de l'actuaire indique l'étendue de son estimation ainsi que son opinion.

Les vérificateurs externes sont nommés par le Conseil d'administration de l'Ordre des pharmaciens du Québec sur recommandations des membres du CA du Fonds. Leur responsabilité est d'effectuer une vérification indépendante et objective des états financiers, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et de faire rapport aux membres sur la présentation fidèle des états financiers du Fonds, en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada. En effectuant leur vérification, les vérificateurs font usage du travail de l'actuaire et de son rapport sur le passif des polices. Le rapport des vérificateurs indique l'étendue de leur vérification et leur opinion. De plus, les vérificateurs, avec l'aide d'un spécialiste indépendant en actuariat, doivent obtenir l'assurance que le montant comptabilisé comme passif des polices est raisonnable.

3 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus au Canada, tels qu'ils sont utilisés par les assureurs de dommages et comprennent les principales conventions comptables suivantes :

a) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux bénéfices de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

b) Réalisation des primes

Les primes d'assurance sont comptabilisées aux résultats au prorata de la durée des polices. La couverture d'assurance s'étend du 1^{er} avril au 31 mars de l'année suivante. Les primes non acquises inscrites au bilan représentent la partie qui a trait à la durée non expirée des polices en cours.

c) Instruments financiers

i) Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transactions

Les instruments financiers classés comme actifs ou passifs détenus à des fins de transactions sont portés à la juste valeur à chaque date de bilan, et toute variation de la juste valeur est enregistrée au résultat net dans l'exercice au cours duquel ces variations surviennent.

ii) Prêts et créances et passifs financiers détenus à des fins autres que de transactions

Les actifs financiers classés comme prêts et créances, et les passifs financiers détenus à des fins autres que de transactions, sont comptabilisés au coût après amortissement au moyen de la méthode du taux d'intérêts effectif. Les produits et les charges d'intérêt sont inclus dans les résultats de l'exercice.

iii) Actifs financiers disponibles à la vente

Les instruments financiers classés comme disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur à chaque date de bilan et toute variation de la juste valeur est enregistrée dans le cumul des gains latents (pertes latentes) sur les actifs financiers disponibles à la vente.

Lorsque les actifs financiers subissent une moins-value durable, la valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value. Les gains et les pertes à la cession des actifs financiers sont établis et comptabilisés à la date du règlement.

iv) Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux actifs et aux passifs financiers détenus à des fins de transactions sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de transactions liés aux prêts et créances et aux autres passifs financiers sont considérés dans la valeur comptable de l'actif et du passif et sont ensuite amortis sur la durée de vie prévue de l'instrument au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transactions liés aux actifs disponibles à la vente sont capitalisés lors de la comptabilisation initiale et ensuite transférés dans le cumul des pertes latentes sur les actifs financiers disponibles à la vente.

v) Classement des instruments financiers

Les instruments financiers sont classés dans l'une des catégories suivantes. L'évaluation initiale de tous les instruments financiers s'effectue à la juste valeur. Par la suite, les modes d'évaluation ultérieure sont présentés dans le tableau ci-dessous :

ACTIFS/PASSIFS FINANCIERS	Catégories	Évaluations
Encaisse et dépôt à terme	Détenues à des fins de transactions	Juste valeur
Primes à recevoir, intérêts et dividendes à recevoir	Prêts et créances	Coût après amortissement
Placements	Disponibles à la vente	Juste valeur
Fournisseurs, primes nettes non gagnées et sinistres non réglés et frais de règlement	Autres passifs financiers	Coût après amortissement

d) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode et les taux indiqués ci-dessous :

	Méthode	Taux (%)
Mobilier de bureau	Linéaire	10,00
Système téléphonique	Linéaire	20,00
Équipement informatique	Linéaire	33,33

e) Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

f) Sinistres non réglés et frais de règlement

Les provisions pour sinistres non réglés comprennent les frais de règlement afférents. Lors de la réception de tout avis de réclamation, une provision personnalisée minimum pour sinistres et frais de règlement afférents est établie par le gestionnaire des sinistres.

Par la suite, les sinistres et frais de règlement sont sujets à une estimation du coût net ultime. Ces estimations pourraient évoluer de façon significative selon les changements ultérieurs dans la gravité des sinistres et autres facteurs portés à la connaissance de la direction.

Ces estimations sont révisées sur une base régulière et les modifications qui en résultent sont apportées aux résultats de l'exercice en cours.

Les provisions pour sinistres non réglés sont inscrites en tenant compte de la valeur temporelle de l'argent.

4 ADOPTION FUTURE DE CONVENTIONS COMPTABLES

Normes internationales d'information financière

L'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) a annoncé que les entités ayant une obligation publique de rendre des comptes seront tenues d'appliquer les normes internationales d'information financière (IFRS) à compter des exercices ouverts le 1^{er} janvier 2011, soit pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011. Le Fonds adoptera les IFRS, il évalue constamment les incidences de ces normes sur ses activités, ses systèmes d'information financière, son contrôle interne et ses états financiers.

5 CUMUL DES GAINS LATENTS (PERTES LATENTES) SUR LES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

	2009	2008
	\$	\$
Gains latents (pertes latentes) sur actifs financiers disponibles à la vente au 1 ^{er} janvier 2009	(810 572)	143 964
Pertes (gains) matérialisés sur les actifs financiers disponibles à la vente inclus dans les résultats nets	22 270	(20 179)
Variation des pertes latentes (gains latents) sur les actifs financiers disponibles à la vente	493 914	(934 357)
	(294 388)	(810 572)

6 DÉPÔT À TERME

	2009	2008
	\$	\$
Certificat de dépôt, au taux de 1,15 %, échéant en avril 2010	950 000	450 000

7 PLACEMENTS

a) Justes valeurs, coûts et gains non réalisés :

2009	Juste valeur	Coût	Gain (perte) non réalisé(e)
FONDS D'APPARIEMENT	\$	\$	\$
OBLIGATIONS			
Gouvernement fédéral	747 393	738 798	8 595
Gouvernement provincial	1 059 589	1 022 740	36 849
Sociétés - titres distincts canadiens	884 533	864 467	20 066
Coupons d'intérêts	296 082	286 035	10 047
Fonds - marchés monétaires	97 390	97 473	(83)
	3 084 987	3 009 513	75 474
FONDS DE SURPLUS			
Fonds d'obligations	2 178 922	2 194 291	(15 369)
Fonds d'actions	2 761 484	3 115 393	(353 909)
Fonds - marchés monétaires	311 196	311 780	(584)
	5 251 602	5 621 464	(369 862)
	8 336 589	8 630 977	(294 388)

2008	Juste valeur	Coût	Gain non réalisé
FONDS D'APPARIEMENT	\$	\$	\$
OBLIGATIONS			
Gouvernement fédéral	361 053	343 310	17 743
Gouvernement provincial	1 842 755	1 783 854	58 901
Sociétés - titres distincts canadiens	546 955	545 782	1 173
Coupons d'intérêts	288 234	273 233	15 001
Fonds - marchés monétaires	48 379	48 673	(294)
	3 087 376	2 994 852	92 524
FONDS DE SURPLUS			
Actions ordinaires	343 560	307 162	36 398
Fonds d'obligations	2 043 441	2 074 007	(30 566)
Fonds d'actions	1 956 299	2 864 944	(908 645)
Fonds - marchés monétaires	49 689	49 972	(283)
	4 392 989	5 296 085	(903 096)
	7 480 365	8 290 937	(810 572)

La juste valeur des obligations et des actions est fondée sur le cours officiel à la présentation des marchés.

b) Échéancier au 31 décembre 2009:

	Moins d'un an	Un à deux ans	Trois à cinq ans	Plus de cinq ans	Juste valeur
FONDS D'APPARIEMENT	\$	\$	\$	\$	\$
Obligations	684 365	771 810	1 608 011	20 801	3 084 987
	%	%	%	%	%
	22	25	52	1	100

c) Intérêts

	Taux d'intérêt nominaux	Taux d'intérêt nominaux
	2009	2008
FONDS D'APPARIEMENT	%	%
Gouvernement fédéral	2,75 à 4,60	3,75 à 5,50
Gouvernement provincial	3,05 à 5,25	2,72 à 6,25
Sociétés - titres distincts canadiens	2,60 à 6,75	3,25 à 6,75

Les actions ordinaires n'ont pas d'échéances fixes et ne sont pas exposées aux risques des taux d'intérêt. Les dividendes sont généralement déclarés sur une base annuelle.

La gestion des placements du Fonds est confiée à un gestionnaire externe qui suit une politique de placements approuvée par le CA du Fonds.

8 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	2009	2009	2009	2008
	\$	\$	\$	\$
Mobilier	42 865	13 973	28 892	33 179
Système téléphonique	7 902	5 268	2 634	4 214
Équipement informatique	25 807	25 807	-	6 874
	76 574	45 048	31 526	44 267

9 SINISTRES NON RÉGLÉS ET FRAIS DE RÈGLEMENT

La détermination de la provision pour «sinistres non réglés et frais de règlement» nécessite l'estimation de deux variables importantes, soit l'évolution des sinistres et les recouvrements liés à la réassurance.

La provision pour «sinistres non réglés et frais de règlement» ainsi que la part du réassureur à cet égard constituent des estimations qui peuvent subir des variations importantes. Ces variations sont imputables à des événements touchant le règlement ultime des sinistres mais qui ne sont pas encore survenus et qui ne se réaliseront peut être pas avant plusieurs années. Ces variations peuvent être aussi causées par des informations supplémentaires concernant les sinistres, des changements à l'interprétation des contrats par les tribunaux ou des écarts importants par rapport aux tendances historiques sur le plan de la gravité ou de la fréquence des sinistres.

Les estimations sont principalement fondées sur l'expérience du Fonds. Les méthodes d'estimation utilisées produisent, de l'avis du Fonds, des résultats raisonnables compte tenu des données actuellement connues.

Le Fonds n'a eu connaissance d'aucune information lui laissant croire à la faiblesse ou à la faillite de son réassureur.

L'évolution des provisions au titre des sinistres inscrites au bilan au 31 décembre ainsi que son incidence sur les frais de règlement se présentent comme suit :

	2009	2008
	\$	\$
Provision pour « sinistres non réglés et frais de règlement » au début	2 999 657	2 881 644
Variation de la provision pour « sinistres non réglés et frais de règlement » constatée au cours de l'exercice	1 168 643	1 190 214
Variation de la provision pour « sinistres non réglés et frais de règlement » constatée au cours des exercices précédents	(779 116)	(1 072 201)
	389 527	118 013
PROVISION POUR « SINISTRES NON RÉGLÉS ET FRAIS DE RÈGLEMENT » À LA FIN	3 389 184	2 999 657

Le poste « sinistres et frais de règlement » à l'état des résultats se détaille comme suit :

	2009	2008
	\$	\$
Dépenses engagées*		
Exercice courant	108 695	157 494
Exercices précédents	637 581	720 717
	746 276	878 211
Variation dans la provision pour « sinistres non réglés et frais de règlement »	389 527	118 013
	1 135 803	996 224

* Incluant des frais alloués de 177 123 \$ et une augmentation de la provision pour frais internes de 80 000 \$.

10 RÉASSURANCE

Dans le cours normal de ses affaires, le Fonds réassure certains risques dans le but de limiter ses pertes dans l'éventualité de sinistres importants.

Afin de réduire ses risques, le Fonds a conclu un traité de réassurance où le réassureur s'engage, par période annuelle et pour l'ensemble des assurés, à assumer tous les montants payés en frais et indemnités jusqu'à concurrence de 5 000 000 \$ en excédent des rétentions suivantes :

Volet A : jusqu'à un maximum de 1 000 000 \$ **par réclamation** pour la somme des indemnités, intérêts, frais légaux et frais de règlement externes.

Volet B : jusqu'à concurrence de 2 000 000 \$ pour la somme des indemnités, intérêts, frais légaux et frais de règlement externes et internes encourus pour l'ensemble des réclamations **par période d'assurance**.

L'assurance responsabilité civile professionnelle est obligatoire pour les pharmaciens membres de l'Ordre et les SARL enregistrées pour une limite minimale de 1 000 000 \$ par réclamation et de 2 000 000 \$ par période d'assurance.

Cette limite peut être augmentée volontairement à la discrétion de chacun des membres jusqu'à 5 000 000 \$ par réclamation et par période d'assurance.

11 ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Au 31 décembre 2009, le solde des engagements contractuels en vertu de baux s'établit à 121 882 \$. Les loyers minimums pour les deux prochains exercices sont les suivants :

	2010	2011
	\$	\$
	68 646	53 236

12 OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le **Fonds d'assurance** a conclu avec l'Ordre des pharmaciens du Québec divers contrats de services informatiques et il a participé dans les frais de révision du guide de prévention piloté par l'Ordre. Une somme de 28 150 \$ a été inscrite au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2008 en lien avec ces transactions. Au 31 décembre 2009, une somme de 11 442 \$ est incluse dans le compte « fournisseurs et frais cours ».

13 GESTION DU CAPITAL

Dans le cadre de la gestion de son capital, le Fonds poursuit des objectifs de saine capitalisation et de bonne solvabilité afin d'assurer la protection du capital, de respecter les exigences établies par l'organisme qui réglemente ses activités (l'Autorité des marchés financiers (AMF)) et de favoriser son développement et sa croissance.

Selon la loi sur les assurances, le Fonds doit maintenir un montant minimal d'excédent du capital disponible sur le surplus requis.

	2009	2008
	\$	\$
Surplus requis	1 055 047	925 589
Capital disponible	5 439 326	4 565 097
Excédent du capital disponible sur le surplus requis	4 384 279	3 639 508

Le Fonds s'est doté d'une politique de gestion interne concernant sa solvabilité en fixant entre 350 % et 550 % le ratio du test du capital minimal. L'analyse de ce ratio est faite trimestriellement.

	2009	2008
	%	%
Ratio du test du capital minimal	516	493

14 INSTRUMENTS FINANCIERS

POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES

Le Fonds, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan, soit au 31 décembre 2009.

a) Risque de liquidité

Le risque lié à la liquidité représente l'éventualité que le Fonds ne soit pas en mesure de réunir, au moment approprié et à des conditions raisonnables, les fonds nécessaires pour respecter ses obligations financières. La gestion de ce risque s'effectue par le biais d'un appariement strict des éléments d'actifs avec les engagements financiers et d'une gestion rigoureuse de la trésorerie. Par ailleurs, afin de maintenir un niveau approprié de liquidités, le Fonds s'assure qu'une bonne proportion de ses éléments d'actif est détenue dans des titres facilement négociables.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond à l'éventualité d'une perte financière si une contrepartie à une opération ne respecte pas ses engagements. Il constitue un risque auquel le Fonds est exposé et provient principalement de l'exposition par le biais du portefeuille de placements et des activités de réassurance.

Dans le cadre de sa politique de placements, le Fonds n'utilise pas de produits dérivés.

Par ailleurs, dans le cours normal de ses activités, le Fonds utilise la réassurance pour limiter son risque à l'égard de chacun de ses assurés. Pour réduire le risque de crédit relatif à la réassurance, une entente de réassurance est conclue avec un réassureur bien établi et bien coté. Bien que les ententes de réassurance permettent à la société de récupérer la portion cédée des demandes de règlement qu'elle encourt, le Fonds demeure responsable en premier lieu de ses engagements envers les assurés.

Risque de baisse des marchés boursiers

Le risque de baisse des marchés boursiers représente le risque qu'une telle baisse ait une incidence défavorable sur les résultats. Le Fonds est exposé à ce risque de diverses manières, mais principalement par le rendement des éléments d'actif qui sont adossés au capital et aux engagements actuariels du Fonds.

Afin d'assurer une saine gestion du risque de baisse des marchés boursiers, des limites quantitatives et qualitatives d'utilisation de titre d'équité sont clairement définies dans la politique de placements du Fonds.

Les dirigeants du Fonds tiennent informés, sur une base régulière, le comité de vérification du suivi et du développement des activités de placements susceptibles de représenter un risque important pour le Fonds.

c) Risque de marché

Une des activités de base d'un assureur consiste à investir les primes reçues des assurés dans le but ultime de verser des réclamations dont l'échéance peut être incertaine et éloignée dans le temps.

Pour gérer le risque de fluctuations des rendements crédités aux passifs relatifs aux polices par rapport aux rendements réalisés sur les actifs, le Fonds a établi un fonds d'appariement visant à minimiser la volatilité des marges de solvabilité causée par les fluctuations entre les rendements réalisés et ceux crédités aux contrats existants. Pour gérer les besoins d'appariement, le Fonds segmente les placements selon la structure des flux monétaires des engagements. Les flux monétaires de l'actif doivent tendre à correspondre à ceux des engagements, y compris les marges anticipées sur l'horizon à long terme. Un examen rigoureux de l'appariement est effectué une fois par année.

d) Risque de change

Le risque de change survient lorsque des opérations libellées en devises autres que le dollar canadien sont affectées par des fluctuations défavorables de taux de change. Le Fonds ne détient aucun instrument financier libellé en devises.

e) Juste valeur

La juste valeur comptable de l'encaisse, des primes à recevoir, des intérêts et dividendes à recevoir, des fournisseurs et frais courus, des primes nettes non gagnées correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des actifs financiers cotés correspond à leur valeur boursière.

La juste valeur des « sinistres non réglés et frais de règlement » est estimée à la valeur actualisée telle qu'établie par l'actuaire selon les pratiques actuarielles reconnues.

15 CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice 2008 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2009.

	2009	2008
	\$	\$
FRAIS GÉNÉRAUX D'EXPLOITATION		
Salaires	546 825	507 275
Honoraires professionnels	81 735	71 841
Frais de location	69 040	67 850
Conseil d'administration et ses comités	62 149	56 476
Frais de bureau	52 865	48 468
Sensibilisation et communications	30 420	59 151
Assurances, taxes et permis	20 746	22 469
Honoraires informatiques	18 649	26 482
Dotation à l'amortissement - immobilisations corporelles	12 741	14 360
Déplacements et frais de représentation	10 182	9 612
Planification et lignes directrices	10 050	-
Formation et associations professionnelles	2 869	3 488
	918 271	887 472
Frais alloués aux sinistres et frais de règlement	(177 123)	(162 400)
	741 148	725 072

ANNEXE A



ORDRE DES **PHARMACIENS** DU QUÉBEC

Présent pour vous

Ordre des pharmaciens du Québec
266, rue Notre-Dame Ouest ■ Bureau 301
Montréal (Québec) H2Y 1T6

Téléphone : 514 284-9588 ou sans frais : 1-800-363-0324
Télécopieur : 514 284-3420

www.opq.org ■ ordrepharm@opq.org